

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance et à l'ajustement des paramètres dans l'établissement de la provision générale pour garanties de prêts.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Il est bon de rappeler que la subvention du gouvernement du Québec de 630 millions de dollars est composée d'un montant de 600 millions de dollars dédié aux opérations de La Financière agricole du Québec et d'un montant de 30 millions de dollars pour couvrir les coûts en intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010 et que, conformément aux directives gouvernementales, le solde résiduel de ce montant est affecté au remboursement de ce même déficit.

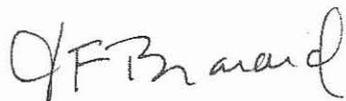
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour La Financière agricole du Québec,



Le président-directeur général,

Robert Keating



Le vice-président aux affaires corporatives,

Jean-François Brouard

Lévis, le 14 juin 2012

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

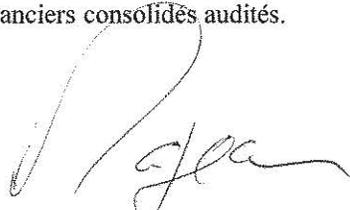
Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2012 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général du Québec des nouvelles exigences et normes d'audit en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés audités.



Le président du comité de vérification,

Denis Pageau

Lévis, le 14 juin 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Financière agricole du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2012, l'état consolidé des résultats et du déficit cumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

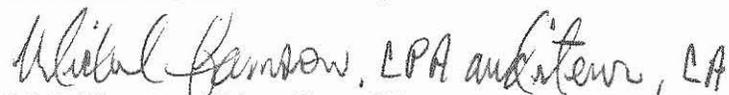
Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,


Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 14 juin 2012

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	631 779	631 642
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	97 447	145 120
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	3 858	4 488
Droits administratifs	6 594	6 267
Intérêts - Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 466	8 760
Intérêts et revenus de placements	4 809	1 175
Autres revenus	672	220
	<u>752 625</u>	<u>797 672</u>
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance stabilisation des revenus agricoles	381 925	403 406
d'assurance récolte	47 818	47 243
d'assurance prêts agricoles et forestiers (note 1)	11 387	12 010
Programme Agri-stabilité (note 6)	60 503	139 033
Programme Agri-investissement (note 6)	35 783	37 012
Programme Agri-Québec (note 6)	73 292	78 959
Contribution au paiement de l'intérêt	476	421
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	10 081	9 906
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	735	726
Reprise de provision pour garanties de prêts (note 23)	(946)	--
Frais d'administration (note 7)	57 305	57 175
Intérêts (note 8)	10 143	11 508
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 15)	146	889
Perte des placements en participation (note 15)	734	96
	<u>689 382</u>	<u>798 384</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	63 243	(712)
Actif net transféré (note 3)	73 115	--
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(587 202)	(586 490)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN (note 9)	(450 844)	(587 202)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

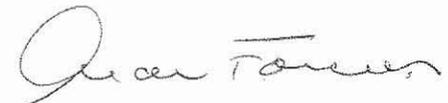
	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	6 719	2 131
Placements temporaires (note 10)	10	904
Créances et intérêts à recevoir	33 430	31 890
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 11)	6 229	6 625
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (note 12)	396 687	590 855
À recevoir du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	725	--
À recevoir du gouvernement du Canada (note 13)	90 036	124 837
Prêts (note 14)	6 565	2 054
Placements (note 15)	238 091	81 558
	<u>778 492</u>	<u>840 854</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 16)	742 153	1 085 919
Charges à payer (note 17)	8 601	8 161
Contribution provinciale reportée (note 18)	1 278	86
Comptes des participants au programme Agri-investissement (note 19)	57 223	57 627
Comptes des participants au programme Agri-Québec (note 20)	46 488	--
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	28 237	24 608
Dû aux fonds (note 21)	23 983	11 904
Dû au gouvernement du Canada, sans intérêt ni modalité de remboursement	1 217	1 072
Dû au gouvernement du Québec (note 22)	30 611	5 612
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	64 053	89 303
Provision pour programme Agri-investissement (note 6)	39 910	47 845
Provision pour programme Agri-Québec (note 6)	79 050	78 959
Provision pour garanties de prêts (note 23)	88 603	--
Provision pour vacances	4 888	5 059
Provision pour congés de maladie (note 24)	16 350	15 358
	<u>1 232 645</u>	<u>1 431 513</u>
DETTE NETTE	<u>(454 153)</u>	<u>(590 659)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 25)	3 309	3 457
DÉFICIT CUMULÉ (note 9)	<u>(450 844)</u>	<u>(587 202)</u>

Compte dédié aux garanties de prêts (note 26)

Obligations contractuelles (note 27)



Le président-directeur général,
Robert Keating



Le président du conseil d'administration,
André Forcier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Excédent (déficit) annuel	<u>63 243</u>	<u>(712)</u>
Variation due aux immobilisations :		
Acquisitions	(1 093)	(986)
Dispositions	5	--
Amortissement	<u>1 236</u>	<u>1271</u>
	<u>148</u>	<u>285</u>
Diminution (augmentation) de la dette nette	63 391	(427)
Actif net transféré (note 3)	73 115	--
DETTE NETTE AU DÉBUT	<u>(590 659)</u>	<u>(590 232)</u>
DETTE NETTE À LA FIN	<u><u>(454 153)</u></u>	<u><u>(590 659)</u></u>

La Financière agricole du Québec

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	63 243	(712)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 236	1 271
Gain sur disposition d'immobilisations	(11)	(1)
Gain sur disposition de placements en BTAA	(307)	(417)
Perte de valeur sur placements en BTAA	146	889
Perte des placements en participation	734	96
Variation de la provision pour garanties de prêts	(5 097)	--
	<u>59 944</u>	<u>1 126</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (<i>note 28</i>)	<u>284 340</u>	<u>182 052</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>344 284</u>	<u>183 178</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à Capital Financière agricole inc.	396	(716)
Encaissements de prêts	758	862
Prêts	(5 269)	--
Produit de disposition de placements en BTAA	904	958
Acquisition de placements	(333)	(334)
Flux de trésorerie (utilisé pour) provenant des activités d'investissement	<u>(3 544)</u>	<u>770</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations	(1 093)	(999)
Produit de disposition d'immobilisations	16	1
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisation	<u>(1 077)</u>	<u>(998)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(343 766)</u>	<u>(259 848)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	<u>(4 103)</u>	<u>(76 898)</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers (<i>note 3</i>)	7 797	--
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>3 035</u>	<u>79 933</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>6 729</u>	<u>3 035</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	6 719	2 131
Placements temporaires	10	904
	<u>6 729</u>	<u>3 035</u>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	<u>10 120</u>	<u>11 310</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Financière agricole du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2012

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité. Depuis le 1^{er} octobre 2011, la Société assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que de certaines dépenses admises par le programme et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

De plus, La Financière agricole administre, à titre de fiduciaire, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte, lesquels font l'objet d'états financiers distincts. En vertu de leur programme respectif, la Société assume une partie des primes annuelles. La Financière agricole assumait également le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers avant l'intégration du Fonds dans la Société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public et, pour la première année, applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des dépenses de programmes, des provisions pour les programmes, pour les garanties de prêts, les vacances et les congés de maladie, la contribution du gouvernement du Canada et la contribution à recevoir de celui-ci, ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole du Québec, des filiales Capital Financière agricole inc. et Financière agricole du Québec - Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Les opérations et les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

La participation dans Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus

a) Contributions des gouvernements

Les contributions annuelles du gouvernement du Québec sont comptabilisées en totalité dans l'exercice auquel elles se rapportent. Les autres contributions, relatives aux paiements de programmes, sont comptabilisées lorsque les dépenses s'y rattachant sont portées aux charges. Les contributions encaissées afférentes aux obligations non engagées par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme revenus reportés.

b) Contributions des participants au programme Agri-stabilité

Les contributions des participants sont comptabilisées aux résultats lorsqu'un paiement relatif à ce programme est effectué ou provisionné. Les contributions reçues pour lesquelles aucune obligation n'est engagée par la Société à la date des états financiers sont inscrites au passif comme revenus reportés.

c) Intérêts et revenus de placement

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de la transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les prêts, les avances et les placements, à l'exception des intérêts sur les placements en BTAA, sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les intérêts sur les placements en BTAA sont constatés lorsque la Société a la certitude de pouvoir les encaisser.

d) Droits administratifs et autres revenus

Ces revenus sont constatés lorsque le service a été rendu.

Charges

a) Contributions et dépenses de programme

Les contributions aux Fonds sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles en vertu de leur programme respectif ou de leur loi. Les dépenses de programmes sont portées aux charges de l'exercice lorsqu'elles sont autorisées, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

b) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs financiers

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

b) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

c) Placements de portefeuille

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

d) Partenariats commerciaux

Les participations dans Gestion FIRA inc. et le Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite, sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. La quote-part du résultat net de l'entreprise revenant à la Société est comptabilisée aux résultats. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entité avec celles de la Société.

e) Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs

a) Compte des participants à Agri-investissement et Agri-Québec

Les comptes des participants à Agri-investissement et Agri-Québec représentent le solde des comptes appartenant à chaque participant, à la suite des dépôts de ceux-ci, aux versements de la contribution de la Société et des revenus d'intérêts, le tout diminué des retraits effectués par les participants à la date de clôture.

b) Provisions pour programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec

Les provisions pour les programmes Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec représentent les montants estimés que la Société devra verser après le traitement des informations financières reçues par le participant ou à être transmises par ce dernier pour les années de participation se terminant au cours de l'exercice financier de la Société.

c) Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, la Société est exposée à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arriérés est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

d) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation selon les hypothèses les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Actifs non financiers

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

3. ACTIF NET TRANSFÉRÉ DU FONDS D'ASSURANCE PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec annonçait l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Ainsi, le 8 juin 2011, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi 130 permettant l'intégration du Fonds à compter du 1^{er} octobre 2011. À cette date, tous les actifs et les passifs du Fonds ont été transférés à la Société à leur valeur comptable. Les éléments transférés se détaillent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 797
Revenus de placements à recevoir	509
À recevoir de La Financière agricole du Québec	832
Placements	<u>157 677</u>

166 815

PASSIFS

Provision pour garanties de prêts	<u>93 700</u>
-----------------------------------	---------------

ACTIF NET TRANSFÉRÉ

73 115

En vertu de l'article 34.1 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les liquidités et les placements ont été transférés dans un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de prêts.

Le transfert des placements et de la provision pour garanties de prêts sont sans incidence sur les flux de trésorerie.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le gouvernement du Québec accorde une contribution annuelle de 630 millions de dollars pour les exercices financiers 2010-2011 à 2014-2015, sous réserve de l'allocation des crédits par ce dernier.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :		
Contribution annuelle ⁽¹⁾	630 000	630 000
Contributions afférentes à l'administration des programmes du MAPAQ	379	242
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	<u>1 400</u>	<u>1 400</u>
	<u><u>631 779</u></u>	<u><u>631 642</u></u>

⁽¹⁾ Cette enveloppe inclut un montant de 30 millions de dollars pour couvrir le coût des intérêts sur le déficit cumulé au 31 mars 2010. Advenant que la somme des intérêts en cause soit inférieure au montant de 30 millions de dollars, le solde résiduel est alors affecté conformément aux directives du gouvernement au remboursement de ce même déficit.

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada s'établit selon les ententes suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<i>Cultivons l'avenir</i> : Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels relatif au :		
programme Agri-protection pour :		
la contribution au programme	28 549	28 162
la contribution à l'administration	8 448	8 452
	<u>36 997</u>	<u>36 614</u>
programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme (note 6)	33 987	80 727
la contribution à l'administration	3 933	3 864
	<u>37 920</u>	<u>84 591</u>
programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme (note 6)	21 470	22 165
la contribution à l'administration	1 060	1 586
	<u>22 530</u>	<u>23 751</u>
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour la contribution à l'administration	<u>--</u>	<u>164</u>
	<u>97 447</u>	<u>145 120</u>

6. PROGRAMMES AGRI-STABILITÉ, AGRI-INVESTISSEMENT ET AGRI-QUÉBEC

Les estimations de la provision de ces programmes et la contribution du gouvernement du Canada y afférente, selon le cas, sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. Les dépenses de ces programmes peuvent être plus ou moins élevées que les montants estimés, puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter un dossier soit validée.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Traitements et avantages sociaux	45 197	44 173
Transport et communication	3 075	3 148
Loyers	3 559	3 617
Services professionnels et administratifs	3 488	3 985
Fournitures et matériel	555	753
Entretien et réparations	195	228
Amortissement des immobilisations	1 236	1 271
	<u>57 305</u>	<u>57 175</u>

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Programmes de financement agricole et forestier	21 428	21 363
Programme d'assurance récolte	14 081	14 087
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	9 459	8 988
Programme Agri-stabilité	7 551	7 661
Programme Agri-investissement	1 786	2 650
Programme Agri-Québec	1 960	1 359
Capital Financière agricole inc.	86	106
Financière agricole du Québec - Développement international	954	718
Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA)	--	243
	<u>57 305</u>	<u>57 175</u>

8. INTÉRÊTS

Le montant présenté inclut des intérêts relatifs au déficit cumulé consolidé au 31 mars 2010 qui se sont élevés à 7 202 milliers de dollars pour le présent exercice (31 mars 2011 : 6 158 milliers de dollars).

9. DÉFICIT CUMULÉ

Le 19 novembre 2009, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec indiquait à la Société que le gouvernement prenait en charge la résorption du déficit cumulé d'opération au 31 mars 2010 et que les sommes nécessaires seraient ajoutées au montant de l'enveloppe annuelle de la Société selon des modalités à définir et conditionnellement au respect de certaines conditions. Les modalités ne sont pas encore définies en date de la finalisation des présents états financiers consolidés. De plus, des mécanismes de suivi et de contrôle des coûts ont été prévus, notamment que tout surplus cumulé devrait être utilisé pour constituer une réserve afin de contrer les risques exceptionnels.

Le 23 décembre 2010, le ministre s'était engagé à permettre à La Financière agricole de verser aux producteurs visés par la mesure d'efficacité, au titre de mesure d'atténuation, les surplus réalisés sans excéder les sommes qui auraient été autrement versées en l'absence de ladite mesure, en respect du cadre budgétaire et après versement au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles des contributions requises par les analyses actuarielles. Cette mesure a été appliquée à compter de l'exercice financier 2011-2012, lors du versement des premières avances de compensation. Toutefois, elle n'a aucun effet lorsqu'il n'y a pas de paiement de compensation avant l'application de la mesure. À la lumière des résultats financiers préliminaires 2011-2012, le conseil d'administration de La Financière agricole a approuvé, le 23 mars 2012, le versement d'une compensation nette de l'ordre de 27,5 millions de dollars aux entreprises assurées au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, représentant l'effet de l'application de la mesure pour l'année d'assurance 2011 pour les produits du secteur animal et 2010-2011 pour le secteur végétal. La contribution au Fonds afférente au remboursement de la mesure est constatée dans les présents états financiers.

Depuis le 1^{er} octobre 2011, la Société assume, en vertu de sa loi, les engagements financiers à l'égard de l'ensemble des garanties de prêts accordées, incluant les engagements transférés du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers. À cet égard, le 23 mars 2012, à la suite d'une résolution du conseil d'administration, La Financière agricole a constitué une réserve à même l'avoir du Fonds reçu lors du transfert des actifs et passifs, tel que décrit à la note 3, afin de rencontrer les engagements financiers lors de conditions économiques défavorables. Cette réserve, jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars, correspond à l'excédent du compte dédié sur la provision pour garanties de prêts et est ajustée au 31 mars de chaque fin d'année financière, conformément à la Politique de capitalisation du compte dédié adoptée par le conseil d'administration.

Le déficit cumulé s'établit comme suit :

	2012			Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution de l'excédent (déficit) cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	Réserve attribuable aux garanties de prêts	
Solde au début	(562 648)	(24 554)	--	(587 202)
Actif net transféré du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers (note 3)	--	--	73 115	73 115
Répartition des résultats :				
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :				
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	30 000	--	--	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010 (note 8)	(7 202)	--	--	(7 202)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	--	40 445	--	40 445
Excédent des revenus sur les charges	22 798	40 445	--	63 243
Montant transféré à la réserve	--	(4 428)	4 428	--
Solde à la fin	(539 850)	11 463	77 543	(450 844)

9. DÉFICIT CUMULÉ (suite)

	2011		Total
	Évolution du déficit cumulé des opérations antérieures au 31 mars 2010	Évolution du déficit cumulé des opérations depuis le 1 ^{er} avril 2010	
Solde au début	(586 490)	--	(586 490)
Répartition des résultats :			
Attribuable au déficit cumulé au 31 mars 2010 :			
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	30 000	--	30 000
Intérêts relatifs au déficit cumulé au 31 mars 2010 (note 8)	(6 158)	--	(6 158)
Attribuable aux opérations de l'exercice courant	--	(24 554)	(24 554)
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	23 842	(24 554)	(712)
Solde à la fin	(562 648)	(24 554)	(587 202)

La réserve attribuable aux garanties de prêts est composée des éléments suivants :

	2012
Compte dédié aux garanties de prêts (note 26)	166 146
Provision pour garantie de prêts (note 23)	(88 603)
	<u>77 543</u>

10. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2012	2011
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	10	904

11. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Sans intérêt ni modalité de remboursement	--	6
Portant intérêt aux taux variant de 1,25 % et 1,29 %, échéant jusqu'au 17 mai 2012	5 200	5 689
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	<u>1 029</u>	<u>930</u>
	<u><u>6 229</u></u>	<u><u>6 625</u></u>

12. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 324	1 126
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,53 %, échéant jusqu'au 29 juin 2012	<u>395 363</u>	<u>589 729</u>
	<u><u>396 687</u></u>	<u><u>590 855</u></u>

13. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Sans intérêt ni modalité de remboursement, en vertu de l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur une politique agricole, agroalimentaire et des produits agro-industriels <i>Cultivons l'avenir</i> relatif au :		
programme Agri-stabilité	64 921	96 851
programme Agri-investissement	24 711	27 627
programme Agri-protection	<u>404</u>	<u>359</u>
	<u><u>90 036</u></u>	<u><u>124 837</u></u>

14. PRÊTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Sans intérêt, remboursable par quatre versements égaux, consécutifs et exigibles le 31 mars de chaque année à compter du 31 mars 2013	5 269	--
Portant intérêt à des taux variant entre 2,5 % et 8 % ⁽¹⁾	<u>1 296</u>	<u>2 054</u>
	<u><u>6 565</u></u>	<u><u>2 054</u></u>
	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	1 330	20
entre 1 et 5 ans	4 877	1 012
5 ans et plus	<u>358</u>	<u>1 022</u>
	<u><u>6 565</u></u>	<u><u>2 054</u></u>

(1) Les prêts avec intérêt ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier*, dont l'application a pris fin respectivement le 10 août 1988 et le 29 juin 1984, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038. Le capital et les intérêts garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec s'élèvent à 1 156 milliers de dollars (2011: 1 842 milliers de dollars).

15. PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	75 734	69 589
Dépôts à participation	150 789	--
Placements en participation	<u>11 568</u>	<u>11 969</u>
	<u><u>238 091</u></u>	<u><u>81 558</u></u>

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 31 mars 2012, La Financière agricole du Québec détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 146 milliers de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (2011 : 889 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2012 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

15. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

La Financière agricole détient les BTAA suivants :

	2012		2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
BTAA inclus dans le plan de restructuration :				
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	34 461	34 461	28 935	28 935
Catégorie A-2	32 801	32 747	31 436	31 385
Catégorie B	5 954	--	5 706	--
Catégorie C	2 267	--	2 046	--
Actifs inadmissibles	2 942	862	3 022	942
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	366	--	622	--
Actifs inadmissibles	7 357	4 709	7 529	5 372
	86 148	72 779	79 296	66 634
BTAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955	2 955	2 955
	89 103	75 734	82 251	69 589

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	2012		2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	82 251	69 589	85 972	71 019
BTAA transférés du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers (note 3)	7 756	6 888	--	--
Disposition	(904)	(597)	(958)	(541)
Radiation	--	--	(2 763)	--
Perte de valeur de l'exercice	--	(146)	--	(889)
Solde à la fin	89 103	75 734	82 251	69 589

15. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2012, la valeur marchande des dépôts à participation est de 160 124 milliers de dollars. La direction considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2012.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée à la Société s'élève à 5 918 milliers de dollars.

Placements en participation

La Société détient 90,1 % des actions dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. dont la mission est de supporter, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole.

La Société détient également 33,33 % des actions de Gestion Fira inc., une société privée agissant à titre de commandite ainsi que 33,33% des parts dans le partenariat commercial Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite. Ce partenariat a été constitué principalement pour permettre à de jeunes entrepreneurs d'acquérir une entreprise agricole au stade de démarrage ou d'acquérir une entreprise agricole établie d'un vendeur non-apparenté. Les activités de la société en commandite consistent à effectuer des prêts, à investir sous forme d'équité ou de quasi-équité ou à effectuer des opérations de location-achat de terres agricoles dans le contexte de démarrage et de transfert d'entreprises agricoles basées au Québec.

	2012	2011
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	11 128	11 635
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion FIRA inc. ⁽²⁾	440	334
	<u>11 568</u>	<u>11 969</u>

Sommaire des états financiers :

	2012			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	945	1 508	(563)	(507)
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	25	705	(680)	(227)
	<u>970</u>	<u>2 213</u>	<u>(1 243)</u>	<u>(734)</u>
	2011			
	Revenus	Charges	Résultats	Quote-part des résultats
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	986	1 093	(107)	(96)

⁽¹⁾ Selon les états financiers audités du 31 mars 2012, retraités en IFRS.

⁽²⁾ Selon les états financiers audités du 30 septembre 2011, ajustés avec les résultats intérimaires du 31 mars 2012.

15. PLACEMENTS (suite)

Placements en participation (suite)

	2012			2011
	Actifs	Passifs	Avoir net	Avoir net
Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁾	18 436	6 362	12 074	12 883
Fonds d'investissement pour la relève agricole, société en commandite et Gestion Fira inc. ⁽²⁾	586	85	501	--
	<u>19 022</u>	<u>6 447</u>	<u>12 575</u>	<u>12 883</u>

⁽¹⁾ Selon les états financiers audités du 31 mars 2012, retraités en IFRS.

⁽²⁾ Selon les états financiers audités du 30 septembre 2011.

Le 26 mars 2012, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé son intention de créer le Fonds de l'industrie bioalimentaire Québec, spécialisé dans le financement subordonné et le capital de risque. Advenant la constitution du Fonds, La Financière agricole du Québec serait un des partenaires et transférerait les activités de Capital Financière agricole inc. dans celui-ci.

16. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2012	2011
Acceptations bancaires, 1,19 % à 1,25 %, échéant jusqu'au 26 avril 2012	191 398	99 925
Billets à escompte, 1,22 % à 1,30 %, échéant jusqu'au 12 juin 2012	446 255	782 694
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 1,25 % à 1,28 %, échéant jusqu'au 18 mai 2012	104 500	203 300
	<u>742 153</u>	<u>1 085 919</u>

En vertu du décret 706-2011 du gouvernement du Québec, daté du 22 juin 2011, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, jusqu'à concurrence de 1 140 millions de dollars échéant le 30 juin 2012 (2011 : 1 598 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2012, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés par convention n'excédent pas 1 140 millions de dollars (2011 : 1 598 millions de dollars).

17. CHARGES À PAYER

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 902	2 601
Contribution au paiement de l'intérêt	200	96
Programme Agri-stabilité	2 239	1 645
Traitements et avantages sociaux	1 196	1 249
Fournisseurs	1 385	2 224
Intérêts sur emprunts temporaires	23	199
Autres	656	147
	<u>8 601</u>	<u>8 161</u>

18. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente le montant non utilisé provenant du MAPAQ concernant des dépenses non engagées envers les entreprises agricoles pour des programmes dont l'administration est confiée à la Société.

19. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début	57 627	56 033
Dépôts des participants	44 071	34 128
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	43 720	36 627
Intérêts distribués dans les comptes des participants	347	142
Retraits des participants	(88 542)	(69 303)
Solde à la fin	<u>57 223</u>	<u>57 627</u>

20. COMPTE DES PARTICIPANTS AU PROGRAMME AGRI-QUÉBEC

	<u>2012</u>
Dépôts des participants	74 978
Contributions versées par La Financière agricole du Québec	73 200
Intérêts distribués dans les comptes des participants	32
Retraits des participants	(101 722)
Solde à la fin	<u>46 488</u>

21. DÛ AUX FONDS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonds d'assurance récolte		
Portant intérêt au taux de 1,20 % à 1,24 %, échéant jusqu'au 24 mai 2012	18 600	4 000
Sans intérêt ni modalité de remboursement	653	603
	<u>19 253</u>	<u>4 603</u>
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 730	7 301
	<u>23 983</u>	<u>11 904</u>

22. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 611	5 612
Consentie pour l'acquisition de capital-actions de Capital Financière agricole inc., portant intérêt au moindre du taux de base des prêts aux entreprises annoncé par la Banque du Canada ou de la proportion du bénéfice net annuel réalisé par la filiale équivalent au ratio du capital souscrit par la Financière agricole avec les sommes avancées sur le total de l'avoir de la filiale, échéant à la date à laquelle La Financière agricole du Québec aura récupéré son capital investi.	10 000	--
Sans intérêt, remboursable à la fin du mandat du FIRA	15 000	--
	<u>30 611</u>	<u>5 612</u>

23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	<u>2012</u>
Provision pour garanties de prêts transférée du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers (note 3)	93 700
Débours de garanties	(4 188)
Recouvrement	37
Reprise pour provision excédentaire	<u>(946)</u>
Solde à la fin	<u>88 603</u>
Le solde à la fin se détaille comme suit :	
Provision spécifique	26 702
Provision générale	<u>61 901</u>
	<u>88 603</u>

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 337,3 millions de dollars. Au 31 mars 2012, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 76,9 millions de dollars.

Garanties de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	<u>2012</u>	
	<u>Montant utilisé</u>	<u>Montant inutilisé</u>
Prêts	4 314 121	319 986
Ouvertures de crédit	23 130	34 089
	<u>4 337 251</u>	<u>354 075</u>

23. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)**Garanties de prêts (suite)**

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	<u>2012</u>
moins de 5 ans	432 152
entre 5 et 10 ans	1 283 717
entre 10 et 15 ans	1 463 233
entre 15 et 20 ans	1 125 071
20 ans et plus	<u>33 078</u>
	<u><u>4 337 251</u></u>

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels la Société assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	<u>2012</u>
moins de 4 %	2 328 296
de 4 % à 5,99 %	557 871
6 % et plus	268 655
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	<u>1 182 429</u>
	<u><u>4 337 251</u></u>

La Société dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. La Société garantit la perte résiduelle du prêteur.

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début	15 358	14 723
Prestations acquises	2 141	1 898
Prestations versées	<u>(1 149)</u>	<u>(1 263)</u>
Solde à la fin	<u><u>16 350</u></u>	<u><u>15 358</u></u>

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme, dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)**Description (suite)**

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strates d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2012 :

- Taux d'indexation variant de 3,20 % à 4,55 % (2011 : 3,43 % à 4,55 %) ;
- Taux d'actualisation variant de 2,07 % à 3,89 % (2011 : 2,33 % à 4,83 %) ;
- Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 4 à 33 ans (2011 : 3 à 33 ans).

25. IMMOBILISATIONS

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	849	723	126
Équipement informatique	1 595	1 221	374
Stations météorologiques	782	358	424
Développement informatique	10 927	8 542	2 385
	<u>14 153</u>	<u>10 844</u>	<u>3 309</u>
	2011		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Mobilier et équipement	845	653	192
Équipement informatique	1 635	1 188	447
Stations météorologiques	782	280	502
Développement informatique	10 098	7 782	2 316
	<u>13 360</u>	<u>9 903</u>	<u>3 457</u>

Au cours de l'exercice, les acquisitions de mobilier et équipement et d'équipement informatique ainsi que les coûts capitalisés relatifs au développement informatique ont été respectivement de 4 311 \$, 260 007 \$ et de 828 650 \$ (2011 : 54 495 \$, 116 162 \$ et de 815 807 \$). De plus, le coût de l'équipement informatique disposé s'est élevé à 299 739 \$ (2011 : 778 928 \$).

26. COMPTE DÉDIÉ AUX GARANTIES DE PRÊTS

En vertu de la *Loi sur la Financière agricole du Québec*, la Société doit maintenir un compte exclusivement dédié à la couverture des risques éventuels de pertes découlant des engagements financiers bénéficiant de la garantie de remboursement. La politique de capitalisation, approuvée par le conseil d'administration, encadre la gestion du compte dédié et détermine le montant annuel que la Société doit verser dans le compte dédié pour le paiement des débours de garantie.

	<u>2012</u>
Solde au 1 ^{er} octobre 2011 (<i>note 3</i>)	166 815
Débours de garanties (<i>note 23</i>)	(4 188)
Revenus d'intérêts	3 460
Recouvrement (<i>note 23</i>)	37
Produit de disposition de placements en BTAA	22
Montant versé ⁽¹⁾	--
	<u> </u>
Solde à la fin	<u>166 146</u>

Le compte dédié est composé des éléments suivants :

	<u>2012</u>
Encaisse	50
Avance ⁽²⁾	7 600
Revenus de placements à recevoir	819
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	6 888
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	150 789
	<u> </u>
	<u>166 146</u>

(1) Le montant versé correspond à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent. La Société ayant acquitté le droit d'assurance annuel pour l'exercice en cours au Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, aucun montant supplémentaire n'a été versé au compte dédié depuis sa création.

(2) En vertu de l'article 37 de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les fonds dont dispose la Société peuvent notamment faire l'objet d'une avance à court terme pour satisfaire des besoins en liquidités. Ainsi, la Société a temporairement utilisé ces sommes pour diminuer ses emprunts temporaires. En contrepartie, des intérêts au taux prévu à la politique de placement sont versés au compte dédié. Conséquemment, n'eût été de l'avance effectuée, le compte dédié aurait eu ce montant en trésorerie.

27. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputable au prochain exercice financier totalisent 7 750 milliers de dollars (2011 : 7 505 milliers de dollars).

28. VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Créances et intérêts à recevoir	(1 540)	(29 645)
Actifs financiers acquis à la suite de l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers	1 341	--
À recevoir du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	194 168	117 147
À recevoir du gouvernement du Québec	(725)	--
À recevoir du gouvernement du Canada	34 801	(15 280)
Charges à payer	440	2 192
Contribution provinciale reportée	1 192	(157)
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	3 629	3 506
Comptes des participants au programme Agri-investissement	(404)	1 594
Comptes des participants au programme Agri-Québec	46 488	--
Dû aux fonds	12 079	10 957
Dû au gouvernement du Québec	24 999	56
Dû au gouvernement du Canada	145	972
Provision pour programme Agri-stabilité	(25 250)	10 717
Provision pour programme Agri-investissement	(7 935)	328
Provision pour programme Agri-Québec	91	78 959
Provision pour vacances	(171)	71
Provision pour congés de maladie	992	635
	<u>284 340</u>	<u>182 052</u>

29. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, les taux de cotisation de la Société au RREGOP, au RRAS et au RRPE ont augmenté de 8,69 % à 8,94 %, de 11,54 % à 12,30 % et de 11,54 % à 12,30 % respectivement.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 452 milliers de dollars (2011 : 2 264 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

30. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Loyers - Société immobilière du Québec	3 429	3 515
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	1 607	1 403

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

31. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec (la Société) est fiduciaire des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte. Elle est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Société doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance.

Le conseil d'administration de la Société surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers des Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte,



Le président-directeur général de la Société,
Robert Keating



Le vice-président aux affaires corporatives de la Société,
Jean-François Brouard

Lévis, le 14 juin 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, les états du résultat global et de la variation du déficit cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les états du résultat global et de la variation de l'avoir du Fonds d'assurance récolte et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de La Financière agricole du Québec, à titre de fiduciaire des Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

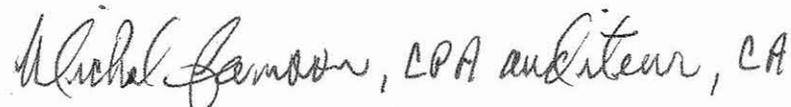
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 2 afférente aux états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour les états de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 14 juin 2012

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
PRODUITS		
Contributions des adhérents <i>(note 6)</i>	205 671	214 235
Contribution de La Financière agricole du Québec <i>(note 6)</i>	381 925	403 406
Intérêts	<u>21</u>	<u>23</u>
	<u>587 617</u>	<u>617 664</u>
CHARGES		
Compensations aux adhérents <i>(note 6)</i>	410 453	487 706
Intérêts - La Financière agricole du Québec	7 466	8 760
Contribution au Centre d'études sur les coûts de production	1 300	1 300
Autres frais	<u>119</u>	<u>81</u>
	<u>419 338</u>	<u>497 847</u>
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	<u><u>168 279</u></u>	<u><u>119 817</u></u>

ÉTAT DE LA VARIATION DU DÉFICIT CUMULÉ

des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(639 895)	(759 712)
Résultat net et global	<u>168 279</u>	<u>119 817</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u><u>(471 616)</u></u>	<u><u>(639 895)</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

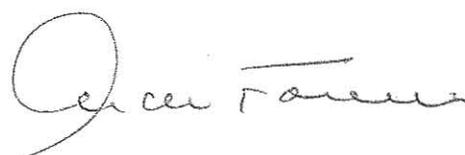
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1 ^{er} avril 2010
ACTIF			
Courant			
Encaisse	151	173	290
Comptes clients (note 7)	23 548	10 539	4 743
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	4 730	7 301	--
Avances aux adhérents (note 8)	11 196	32 768	83 928
	<u>39 625</u>	<u>50 781</u>	<u>88 961</u>
PASSIF			
Courant			
Charges à payer	1 494	2 382	9 066
Contributions des adhérents reportées (note 9)	20 437	42 460	60 384
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	396 687	590 855	687 918
Provision pour compensations (note 11)	92 623	54 979	91 305
	<u>511 241</u>	<u>690 676</u>	<u>848 673</u>
DÉFICIT CUMULÉ (note 12)	<u>(471 616)</u>	<u>(639 895)</u>	<u>(759 712)</u>
	<u>39 625</u>	<u>50 781</u>	<u>88 961</u>



Le président-directeur général de la Société,
Robert Keating



Le président du conseil d'administration de la Société,
André Forcier

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et global	<u>168 279</u>	<u>119 817</u>
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	(13 009)	(5 796)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	2 571	(7 301)
Avances aux adhérents	21 572	51 160
Charges à payer	(888)	(6 684)
Contributions des adhérents reportées	(22 023)	(17 924)
Provision pour compensation	<u>37 644</u>	<u>(36 326)</u>
	<u>25 867</u>	<u>(22 871)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>194 146</u>	<u>96 946</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(194 168)</u>	<u>(97 063)</u>
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(22)	(117)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>173</u>	<u>290</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>151</u></u>	<u><u>173</u></u>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus sur activités opérationnelles	<u>21</u>	<u>35</u>
Intérêts payés sur activités de financement	<u><u>7 699</u></u>	<u><u>8 553</u></u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
PRODUITS		
Contributions des adhérents	32 173	32 170
Contribution de La Financière agricole du Québec	47 818	47 243
Intérêts et revenus de placements <i>(note 13)</i>	<u>2 906</u>	<u>5 306</u>
	<u>82 897</u>	<u>84 719</u>
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	38 685	42 413
Intérêts	<u>3</u>	<u>100</u>
	<u>38 688</u>	<u>42 513</u>
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	<u><u>44 209</u></u>	<u><u>42 206</u></u>

ÉTAT DE LA VARIATION DE L'AVOIR NET

des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
AVOIR AU DÉBUT	79 131	36 925
Résultat net et global	<u>44 209</u>	<u>42 206</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>123 340</u></u>	<u><u>79 131</u></u>

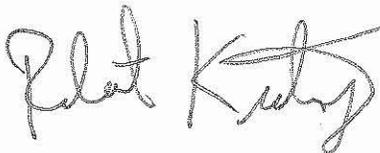
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
ACTIF			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	77	5 849	328
Comptes clients (note 7)	408	374	327
Intérêts et revenus de placements à recevoir (note 15)	221	143	126
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 16)	<u>19 253</u>	<u>4 603</u>	<u>947</u>
	19 959	10 969	1 728
Placements (note 14)	<u>107 538</u>	<u>71 513</u>	<u>67 707</u>
	<u>127 497</u>	<u>82 482</u>	<u>69 435</u>
PASSIF			
Courant			
Charges à payer	69	54	793
Contributions des adhérents reportées (note 9)	920	1 038	796
Dû à La Financière agricole du Québec (note 10)	--	--	20 084
Provision pour indemnités (note 17)	<u>3 168</u>	<u>2 259</u>	<u>10 837</u>
	4 157	3 351	32 510
AVOIR	<u>123 340</u>	<u>79 131</u>	<u>36 925</u>
	<u>127 497</u>	<u>82 482</u>	<u>69 435</u>



Le président-directeur général de la Société,
Robert Keating



Le président du conseil d'administration de la Société,
André Forcier

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance récolte

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net et global	44 209	42 206
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	--	(20)
Perte sur disposition de placements en BTAA	--	370
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	(846)	(1 901)
Moins-value (plus-value) non réalisée sur placement de dépôts à participation à la Caisse de dépôt de placement du Québec	860	(2 551)
	<u>44 223</u>	<u>38 104</u>
Variation des éléments hors caisse :		
Comptes clients	(34)	(47)
Intérêts et revenus de placements à recevoir	(78)	(17)
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(14 650)	(3 656)
Charges à payer	15	(739)
Contributions des adhérents reportées	(118)	242
Provision pour indemnités	909	(8 578)
	<u>(13 956)</u>	<u>(12 795)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>30 267</u>	<u>25 309</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	(36 039)	(84)
Produit de disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	--	380
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(36 039)</u>	<u>296</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à La Financière agricole du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	--	(20 084)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(5 772)</u>	<u>5 521</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>5 849</u>	<u>328</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>77</u>	<u>5 849</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	77	39
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	--	5 810
	<u>77</u>	<u>5 849</u>
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts perçus sur les activités opérationnelles	43	73
Intérêts perçus sur les activités d'investissement	2 788	761
Intérêts payés sur les activités opérationnelles	2	2
Intérêts payés sur les activités de financement	--	99

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Fonds d'assurance récolte

Notes afférentes aux états financiers

Aux 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1^{er} avril 2010

(en milliers de dollars canadiens)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Les Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte constituent des patrimoines fiduciaires en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec* (L.R.Q., chapitre L-O.1) permettant d'administrer leur programme respectif. Le fiduciaire, La Financière agricole du Québec, a élu son domicile au 1400, boulevard de la Rive-Sud, Saint-Romuald, Québec, Canada.

Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est établi à partir d'une enquête sur le coût de production des entreprises spécialisées. Les contributions au Fonds sont payées aux deux tiers par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante, à l'exception des volumes assurés au-delà de trois fois ceux de la ferme type, pour lesquels la contribution de l'entreprise à la prime est supérieure, réduisant ainsi celle de La Financière agricole.

Le Programme d'assurance récolte couvre les pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, l'adhérent peut souscrire à une protection individuelle ou collective. La prime exigée aux producteurs et à La Financière agricole varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections et de 60 % pour La Financière agricole. Les contributions sont déterminées à partir d'une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères définis permettant de rencontrer les obligations contractuelles souscrites auprès des clients. Cette méthodologie fait l'objet de validations périodiques et d'une révision quinquennale dans le but de l'obtention d'une certification actuarielle.

2. BASE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit des premiers états financiers du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et du Fonds d'assurance récolte préparés conformément aux IFRS et l'IFRS 1 *Première adoption des Normes internationales d'information financière* a été appliquée. Les méthodes comptables ont été utilisées uniformément pour la préparation des états de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 et pour tous les exercices présentés, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 24 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière et la performance financière des Fonds.

La publication des états financiers des Fonds a été approuvée par le conseil d'administration de La Financière agricole le 14 juin 2012.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Fonds.

2. BASE DE PRÉSENTATION (suite)

Estimations et jugements critiques

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour les périodes présentées.

Les informations sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur les actifs, les passifs, les produits et les charges comptabilisés sont présentées dans les notes suivantes :

- Notes 5 et 14 – L'évaluation de la juste valeur des placements
- Notes 6, 11 et 17 – L'estimation des provisions

De plus, la direction des Fonds doit effectuer des jugements critiques à l'égard de l'estimation des passifs éventuels et de leur comptabilisation.

Les résultats nets réels pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et les hypothèses ci-dessus sont revues de façon périodique et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés au cours de la période de l'ajustement et de toutes périodes ultérieures touchées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance. Les contributions perçues et les compensations versées pour les années d'assurance subséquentes sont comptabilisées respectivement à titre de contributions reportées et d'avances de compensation.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2011 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 12.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux soldes bancaires, aux dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec et aux placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition.

Classification et comptabilisation des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale de ses instruments financiers, la direction doit classer les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du résultat net, détenu jusqu'à échéance, prêts et créances et disponible à la vente. Les passifs financiers sont classés dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût après amortissement. Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation.

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs ou passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont des actifs et passifs détenus à des fins de transactions. Un actif ou passif est classé dans cette catégorie s'il est acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme ou qu'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale par le Fonds. La direction a désigné de façon irrévocable les placements à long terme comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net étant donné que ces instruments financiers comprennent un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifient de façon significative les flux de trésorerie des contrats.

Les dépôts à participation au fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La direction du Fonds a choisi cette désignation puisque les dépôts à participation sont gérés de même que leur performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion de risques et d'investissement documentée par la Caisse. Les informations sur les dépôts à participation sont fournies sur cette base à la direction du Fonds. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous la rubrique «Intérêts et revenus de placements» à l'état du résultat global. Les achats et les ventes de dépôts à participation sont comptabilisés à la date de transaction.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classification et comptabilisation des instruments financiers (suite)

a) Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)

Ces instruments financiers sont comptabilisés initialement et subséquemment à leur juste valeur. Les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés sous la rubrique « Intérêts et revenus de placements » à l'état du résultat global.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients, les intérêts et revenus de placements à recevoir et le montant à recevoir de La Financière agricole sont classés dans cette catégorie et sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

c) Passifs financiers évalués au coût amorti

Après leur comptabilisation à la juste valeur, les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole sont évalués au coût amorti, qui est équivalent à leur coût et à leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Fonds a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, le montant est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé dans les charges financières.

a) Passif relié aux programmes d'assurance

Une provision est estimée au titre des obligations des programmes d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte relative à l'année d'assurance se terminant au cours de l'exercice financier, sans prise en compte de facteur d'actualisation en raison de son échéance rapprochée.

Les provisions relatives aux contrats d'assurance du Fonds d'assurance récolte sont traitées selon la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance* et conformément à celle-ci, un test de suffisance du passif doit être effectué à chaque date de clôture pour s'assurer du niveau suffisant des passifs d'assurance. Le test de suffisance du passif doit satisfaire aux dispositions minimales spécifiées à la norme, qui n'impose aucune autre contrainte. Les contraintes minimales sont les suivantes :

i. Le test prend en considération les estimations actuelles de tous les flux de trésorerie contractuels et des flux de trésorerie liés, tels que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation, ainsi que les flux de trésorerie résultant d'options et de garanties incorporées

ii. Si le test indique que le passif est insuffisant, l'insuffisance totale est comptabilisée en résultat net.

Toutefois, le test de suffisance du passif exigé par IFRS 4 n'est pas effectué, compte tenu que les coûts de traitement des demandes d'indemnisation sont assumés par La Financière agricole et que seules les sorties de flux de trésorerie du Fonds représentent le paiement des indemnités qui font déjà l'objet d'une provision.

b) Litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction de La Financière agricole. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable. L'évaluation de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de cette obligation à la date de l'état de la situation financière.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

L'incidence des normes ci-dessous sur les états financiers des Fonds est présentement en évaluation et l'adoption anticipée n'est pas prévue :

IFRS 9 *Instruments financiers* (premier volet)

La norme IFRS 9 *Instruments financiers*, en remplacement de la norme IAS 39 *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, a été publiée en novembre 2009 et amendée en octobre 2010 et en décembre 2011. Le premier volet de cette norme définit un nouveau mode de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. L'application de ce premier volet ainsi que des autres volets à venir est prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 et son adoption anticipée est permise.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur* a été publiée. Cette norme constitue une source unique d'indications sur la façon d'évaluer la juste valeur lorsque son utilisation est déjà exigée ou permise par d'autres normes IFRS et améliore les obligations d'informations à fournir au sujet des évaluations à la juste valeur. Elle s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013 et son adoption anticipée est permise.

IAS 32 *Instruments financiers : présentation*

En décembre 2011, des modifications ont été apportées à la norme IAS 32 *Instruments financiers : présentation* afin de clarifier les exigences en ce qui concerne la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Cet amendement doit être appliqué pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et son adoption anticipée est permise.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel ils pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires.

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est normalement le prix de la transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Pour l'évaluation ultérieure des instruments comptabilisés à la juste valeur, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, ils sont utilisés pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une Bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation et que ces cours reflètent des transactions réelles effectuées régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, des hypothèses sont établies couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

Méthodes et hypothèses considérées pour l'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur

La juste valeur des placements en BTAA est établie à l'aide d'une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt et la qualité du crédit. La juste valeur des titres est établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents pour chacun des billets, les échéances correspondantes à celles des actifs sous-jacents, les taux d'intérêt reflétant les flux monétaires disponibles au sein des véhicules et tient compte du taux de levier des différentes structures ainsi que la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les titres sont actualisés à un taux sans risque, majoré d'une prime d'illiquidité.

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les dépôts à participation au fonds particulier de la Caisse, investis dans les portefeuilles spécialisés de celle-ci, sont inscrits à la juste valeur établie par la Caisse au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux qui sont fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète la source des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Les placements de BTAA et de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont classés selon la hiérarchie de la juste valeur dans le Niveau 2 aux 31 mars 2012 et 2011 et au 1^{er} avril 2010.

6. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 440 254 milliers de dollars (2011 : 594 371 milliers de dollars) et les contributions de 617 397 milliers de dollars (2011 : 724 306 milliers de dollars) ont été réduites chacune de 29 801 milliers de dollars (2011 : 106 665 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

7. COMPTES CLIENTS

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
Contributions	17 593	7 661	1 528
Compensations versées en trop	<u>5 955</u>	<u>2 878</u>	<u>3 215</u>
	<u><u>23 548</u></u>	<u><u>10 539</u></u>	<u><u>4 743</u></u>

7. COMPTES CLIENTS (suite)

La répartition des créances s'établit selon les années d'assurance suivantes :

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
Année d'assurance 2011	17 783	--	--
Année d'assurance 2010	4 515	8 180	--
Année d'assurance 2009	549	1 308	2 740
Année d'assurance 2008	165	259	667
Antérieures à 2008	536	792	1 336
	<u>23 548</u>	<u>10 539</u>	<u>4 743</u>

Le Fonds n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 161 milliers de dollars au 31 mars 2012 (2011 : 190 milliers de dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des compensations aux résultats.

Fonds d'assurance récolte

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
Contributions	388	345	290
Indemnités versées en trop	20	29	37
	<u>408</u>	<u>374</u>	<u>327</u>

Le Fonds d'assurance récolte n'a constitué aucune provision pour mauvaises créances. Les créances sont radiées lorsque le Fonds estime qu'il n'arrivera pas à recouvrir le montant. Le Fonds a radié des créances pour un montant de 4 546 dollars au 31 mars 2012 (2011 : 860 dollars). Ces montants sont présentés en réduction des contributions et des indemnités aux résultats.

8. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes, dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
Céréales, maïs-grain et oléagineux	11 196	31 557	83 928
Pommes	--	1 211	--
	<u>11 196</u>	<u>32 768</u>	<u>83 928</u>

9. CONTRIBUTIONS DES ADHÉRENTS REPORTÉES

Les contributions des adhérents reportées représentent les montants reçus au titre de contrats d'assurance pour l'année programme subséquente avant la date de clôture de l'exercice.

10. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles			
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 324	1 126	17 136
Portant intérêt à des taux variant entre 1,45 % et 1,53 %, échéant jusqu'au 29 juin 2012 (2011 : 1,45 % à 1,51 %, 24 mai 2011; 2010 : 0,65 % à 0,69 %, 30 avril 2010)	<u>395 363</u>	<u>589 729</u>	<u>670 782</u>
	<u><u>396 687</u></u>	<u><u>590 855</u></u>	<u><u>687 918</u></u>
Fonds d'assurance récolte			
Portant intérêt à des taux variant entre 0,66 % et 0,68 %, échéant jusqu'au 4 mai 2010	<u>--</u>	<u>--</u>	<u><u>20 084</u></u>

11. PROVISION POUR COMPENSATIONS

La provision pour compensations représente le montant résiduel à verser aux entreprises agricoles selon le taux de compensation de l'année programme terminée dans le présent exercice en fonction des unités ultimes assurées par production. À la date de préparation des états financiers, la direction du Fonds a déterminé la provision en fonction des informations disponibles à ce jour.

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>
Solde au début	54 979	91 305
Compensations versées	(57 779)	(89 126)
Reprise pour provision excédentaire	--	(2 179)
Compensations versées non provisionnées	2 800	--
Provision pour compensations de l'année d'assurance courante	<u>92 623</u>	<u>54 979</u>
Solde à la fin	<u><u>92 623</u></u>	<u><u>54 979</u></u>

La provision pour compensations tient compte du remboursement d'un montant représentant l'effet de l'application de la mesure d'efficacité pour l'année d'assurance 2011 pour les produits du secteur animal et 2010-2011 pour le secteur végétal.

12. DÉFICIT CUMULÉ

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produits assurables :

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2011</i>	<i>Contributions</i>	<i>Compensations</i>	<i>Intérêts et autres frais</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2012</i>
Veaux d'embouche	(41 249)	129 276	106 334	1 072	(19 379)
Bouvillons et bovins d'abattage	(19 403)	49 680	44 381	308	(14 412)
Veaux de lait	814	25 564	26 129	80	169
Veaux de grain	3 524	6 014	1 215	(27)	8 350
Porcelets	(166 723)	99 704	60 562	1 765	(129 346)
Porcs	(324 327)	171 726	103 746	4 372	(260 719)
Agneaux	(1 148)	19 833	17 760	50	875
Pommes de terre	(553)	346	8	29	(244)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(82 640)	81 035	48 808	1 154	(51 567)
Pommes	(8 190)	4 418	1 510	61	(5 343)
	<u>(639 895)</u>	<u>587 596</u>	<u>410 453</u>	<u>8 864</u>	<u>(471 616)</u>

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Année d'assurance courante</i>	<i>Période couverte par l'année d'assurance</i>
Veaux d'embouche	2011	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
Bouvillons et bovins d'abattage	2011	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
Veaux de lait	2011	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
Veaux de grain	2011	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
Porcelets	2011	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
Porcs	2011	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
Agneaux	2011	1 ^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011
Pommes de terre	2010	1 ^{er} août 2010 au 31 juillet 2011
Céréales	2010	1 ^{er} août 2010 au 31 juillet 2011
Maïs-grain	2010	1 ^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011
Soya	2010	1 ^{er} septembre 2010 au 31 août 2011
Canola	2010	15 août 2010 au 14 août 2011
Pommes	2010	15 août 2010 au 14 août 2011

12. DÉFICIT CUMULÉ (suite)

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le tableau suivant montre l'évolution du déficit cumulé du Fonds par produits assurables :

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 1^{er} avril 2010</i>	<i>Contributions</i>	<i>Compensations</i>	<i>Intérêts et autres frais</i>	<i>Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2011</i>
Veaux d'embouche	(45 782)	113 076	107 992	551	(41 249)
Bouvillons et bovins d'abattage	(22 047)	45 884	43 010	230	(19 403)
Veaux de lait	2 280	30 527	31 967	26	814
Veaux de grain	741	7 496	4 722	(9)	3 524
Porcelets	(238 531)	107 661	33 401	2 452	(166 723)
Porcs	(449 232)	193 036	62 706	5 425	(324 327)
Agneaux	(1 455)	13 872	13 551	14	(1 148)
Pommes de terre	(1 951)	1 766	327	41	(553)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	281	99 290	180 912	1 299	(82 640)
Pommes	(4 016)	5 033	9 118	89	(8 190)
	<u>(759 712)</u>	<u>617 641</u>	<u>487 706</u>	<u>10 118</u>	<u>(639 895)</u>

<i>PRODUITS ASSURABLES</i>	<i>Année d'assurance courante</i>	<i>Période couverte par l'année d'assurance</i>
Veaux d'embouche	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Bouvillons et bovins d'abattage	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de lait	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Veaux de grain	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcelets	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Porcs	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Agneaux	2010	1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
Pommes de terre	2009	1 ^{er} août 2009 au 31 juillet 2010
Céréales	2009	1 ^{er} août 2009 au 31 juillet 2010
Maïs-grain	2009	1 ^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2010
Soya	2009	1 ^{er} septembre 2009 au 31 août 2010
Canola	2009	15 août 2009 au 14 août 2010
Pommes	2009	15 août 2009 au 14 août 2010

13. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Revenus de placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 652	3 539
Intérêts sur les placements en BTAA	165	104
Intérêts - La Financière agricole du Québec	191	33
Intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	45	73
Intérêts sur solde bancaire	7	6
Gain sur disposition de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	--	20
Perte sur disposition de placements en BTAA	--	(370)
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	846	1 901
	<u>2 906</u>	<u>5 306</u>

Les revenus de placements des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec se détaillent comme suit :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Revenus nets de placement		
Revenu fixe	709	677
Placements sensibles à l'inflation	118	294
Actions	277	223
Autres placements	20	25
	<u>1 124</u>	<u>1 219</u>
Gains (pertes) à la vente de placements		
Revenu fixe	(69)	(361)
Placements sensibles à l'inflation	1 111	593
Actions	329	(431)
Autres placements	14	(35)
	<u>1 385</u>	<u>(234)</u>
Plus-value (moins-value) non matérialisée		
Revenu fixe	515	876
Placements sensibles à l'inflation	(885)	(283)
Actions	(680)	1 761
Autres placements	190	197
	<u>(860)</u>	<u>2 551</u>
Intérêts sur dépôts à vue du fonds général à la Caisse de dépôt et placement du Québec	3	3
	<u>1 652</u>	<u>3 539</u>

14. PLACEMENTS

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	17 368	16 522	14 991
Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	90 170	54 991	52 716
	<u>107 538</u>	<u>71 513</u>	<u>67 707</u>

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Le Fonds d'assurance récolte détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments financiers. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

La direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2012, une plus-value non réalisée de 846 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice clos à cette date (2011 : 1 901 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée à ces dates. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future des BTAA comprennent notamment des changements à la valeur des actifs sous-jacents et l'évolution de la liquidité du marché des BTAA.

La valeur au marché respective des billets A-1, A-2, B et C constitue le facteur le plus important à l'égard du processus d'évaluation du Fonds. L'effet possible d'une variation de ces valeurs modifierait la juste valeur des investissements en BTAA estimée au 31 mars 2012. Une variation de 10 % de la valeur moyenne au marché des billets A-1, A-2, B et C se traduirait par une hausse (ou baisse) de la juste valeur d'environ 1 737 milliers de dollars.

14. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Le Fonds d'assurance récolte détient les titres suivants de BTAA :

	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2011	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2				
Catégorie A-1	13 980	11 575	13 980	11 203
Catégorie A-2	6 497	4 827	6 497	4 502
Catégorie B	1 179	734	1 179	651
Catégorie C	671	232	671	166
Actifs inadmissibles	--	--	--	--
	22 327	17 368	22 327	16 522

	Au 1 ^{er} avril 2010	
	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2 (suite)		
Catégorie A-1	13 980	10 683
Catégorie A-2	6 497	4 112
Catégorie B	1 179	192
Catégorie C	671	--
Actifs inadmissibles	371	4
	22 698	14 991

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Solde au début	22 327	22 698
Radiation	--	(371)
Solde à la fin	22 327	22 327

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec

a) Placements

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture mensuelle des résultats financiers, la Caisse attribue au Fonds les revenus nets de placement.

Voici les éléments d'actifs composant les dépôts à participation :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1^{er} avril 2010
Placements à la juste valeur (coût 2012 : 90 697 milliers de dollars; 2011 : 54 638 milliers de dollars ; au 1 ^{er} avril 2010 : 54 886 milliers de dollars)	90 213	54 993	53 618
Avances du fonds général	(22)	(1)	(961)
Revenus de placement courus et à recevoir	158	101	185
Revenu net à verser au déposant	(179)	(102)	(126)
	<u>90 170</u>	<u>54 991</u>	<u>52 716</u>

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2012 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 1 442 milliers de dollars (2011 : 1 673 milliers de dollars) sur des BTAA que le fonds particulier détient par l'intermédiaire de sa participation dans le portefeuille spécialisé BTAA. Néanmoins, la juste valeur peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de ce portefeuille spécialisé.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 358 milliers de dollars (2011 : 2 358 milliers de dollars).

14. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation (suite)

Les placements à la juste valeur au fonds particulier et le passif lié aux placements se détaillent comme suit :

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Au 1^{er} avril 2010</u>
Placements			
Revenu fixe			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Valeurs à court terme	68 533	36 420	15 948
Obligations	9 456	5 217	14 808
Dettes immobilières	--	575	2 409
	<u>77 989</u>	<u>42 212</u>	<u>33 165</u>
Placements sensibles à l'inflation			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Participations et infrastructures	--	--	777
Infrastructures	--	93	--
Immeubles	--	3 574	7 619
	<u>--</u>	<u>3 667</u>	<u>8 396</u>
Actions			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Actions canadiennes	6 151	3 221	1 035
Québec Mondial	--	--	1 522
Actions américaines couvert	--	--	623
Actions américaines	3 195	1 941	--
Actions étrangères couvert	--	--	2 407
Actions étrangères EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient)	3 575	2 435	--
Actions étrangères non couvert	--	--	2 470
Actions des marchés en émergence	--	--	2 204
Placements privés	--	2 388	3 676
	<u>12 921</u>	<u>9 985</u>	<u>13 937</u>
Autres placements			
Unités de participation de portefeuilles spécialisés			
Instruments financiers sur produits de base	--	--	1
Quote-part nette des activités de trésorerie du fonds général	--	7	3
Instruments financiers dérivés étrangers	1	13	--
	<u>1</u>	<u>20</u>	<u>4</u>
Dépôt à vue au fonds général	--	16	--
	<u>90 911</u>	<u>55 900</u>	<u>55 502</u>
Passif lié aux placements			
Autres placements			
Unités de participation de portefeuille spécialisé en BTAA	687	906	1 884
Instruments financiers dérivés étrangers	11	1	--
	<u>698</u>	<u>907</u>	<u>1 884</u>

14. PLACEMENTS (suite)

b) Instruments financiers dérivés

La politique de placement du Fonds d'assurance récolte fixe les positions de référence sur la devise américaine (US) et dans les devises des pays de la zone EAEO (Europe, Australie et Extrême-Orient), ainsi que les déviations maximales permises, de façon à s'assurer que l'exposition nette de référence du portefeuille à ces devises ne dépasse pas son exposition de référence aux marchés boursiers libellés dans ces mêmes devises.

Dans le cadre de la gestion des placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change. Les risques de change relatifs aux placements libellés en devises et aux autres postes de l'actif et du passif s'y rapportant sont gérés au moyen d'instruments financiers dérivés. Ces instruments sont négociés auprès de banques et leurs termes varient généralement de un à douze mois dans le cas des contrats de change à terme. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements étrangers.

Les instruments financiers dont la juste valeur est favorable sont présentés dans les placements et ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés au passif. Ces instruments financiers s'établissent comme suit :

	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2011	
	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence
Gestion des risques de change ⁽¹⁾				
Contrat de change à terme				
Achats	--	20	--	12
Ventes	(10)	3 624	12	2 015
	<u>(10)</u>	<u>3 644</u>	<u>12</u>	<u>2 027</u>
			Au 1 ^{er} avril 2010	
			Juste valeur	Montant nominal de référence
Achats			--	--
Ventes			--	--
			<u>--</u>	<u>--</u>

(1) Lorsque les opérations de gestion des risques de change impliquent le recours simultané à la devise américaine et à d'autres devises, le montant nominal de référence retenu ici représente uniquement la valeur finale exprimée en dollars canadiens.

Les échéances de la valeur nominale des actifs et passifs des instruments dérivés sont de moins de un an aux 31 mars 2012 et 31 mars 2011.

15. INTÉRÊTS ET REVENUS DE PLACEMENTS À RECEVOIR

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1 ^{er} avril 2010
Intérêts de dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	1	1	--
Revenus de placements de dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec	179	102	126
Intérêts sur placement en BTAA	41	40	--
	<u>221</u>	<u>143</u>	<u>126</u>

16. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1 ^{er} avril 2010
Portant intérêt à des taux variant entre 1,2 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 24 mai 2012	18 600	4 000	--
Sans intérêt ni modalité de remboursement	653	603	947
	<u>19 253</u>	<u>4 603</u>	<u>947</u>

17. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La provision pour indemnités correspond au coût total estimé du règlement de tous les dommages déclarés et impayés à la date de clôture, selon les informations connues à ce jour sur les faits, les circonstances et les rendements des cultures. L'estimation pourrait toutefois être différente à la suite de l'obtention d'informations supplémentaires.

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Solde au début	2 259	10 837
Indemnités versées	(1 563)	(9 250)
Reprise pour provision excédentaire	(595)	(1 561)
Provision pour indemnités de l'année d'assurance courante	3 067	2 233
Solde à la fin	<u>3 168</u>	<u>2 259</u>

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers, qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, les fonds fiduciaires sont liés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées autre que celles présentées dans le corps même de ces états financiers.

Par ailleurs, La Financière agricole assume les charges administratives du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour un montant de 9 459 milliers de dollars (2011 : 8 988 milliers de dollars) et du Fonds d'assurance récolte pour un montant de 5 633 milliers de dollars (2011 : 5 635 milliers de dollars), déduction faite de la contribution à l'administration du gouvernement fédéral y afférente.

19. GESTION DU CAPITAL

L'objectif des Fonds en matière de capital est d'assurer le maintien des engagements financiers à l'égard des paiements de compensations pour le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et des paiements d'indemnités pour le Fonds d'assurance récolte.

Les capitaux comprennent le montant dû à La Financière agricole et l'avoir du Fonds.

Afin de s'assurer d'avoir les capitaux nécessaires à la continuité des opérations des Fonds, les taux de prime sont déterminés selon une méthodologie de tarification établie, avec des normes et des critères bien définis. Une analyse actuarielle, effectuée tous les cinq ans, permet de réduire le niveau de risque relié à la détermination des taux de prime.

La Financière agricole, à titre de fiduciaire, révisé périodiquement ses besoins financiers et s'assure d'avoir les autorisations d'emprunts auprès du gouvernement du Québec en fonction de ceux-ci.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte sont exposés à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Des politiques, approuvées par le conseil d'administration, ainsi que des mécanismes de contrôle sont en place afin d'appuyer le conseil d'administration en matière de gestion des risques.

De plus, le Fonds d'assurance récolte s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de la Caisse. Il établit les objectifs de placement, élabore la politique afférente et procède à sa révision périodique. La politique de placement vise à obtenir un taux de rendement maximum tout en maintenant le degré de risque à un niveau jugé approprié par le Fonds et en permettant à ce dernier de remplir ses engagements financiers.

Par ailleurs, le Fonds détermine les concentrations de risque par la revue périodique de son portefeuille de référence. Le tableau présenté à la section du risque de marché détaille la concentration des placements du fonds particulier dans les portefeuilles spécialisés.

De son côté, la Caisse a notamment pour mission de gérer les sommes qui lui sont confiées par les déposants en recherchant le rendement optimal de leur capital, et ce, dans le respect de leur politique de placement. La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités et effectuer la gestion du risque, selon les fonctions et les responsabilités qui lui sont attribuées.

Entre autres, la Caisse détermine la politique d'investissement pour chaque portefeuille spécialisé. La politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend notamment des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement. Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la Caisse confie la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuilles. La gestion des risques effectuée par la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que le Fonds subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les Fonds sont exposés principalement au risque de crédit relativement à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux comptes clients, aux BTAA et aux dépôts à participation de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie des Fonds sont déposés dans des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée ou à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les Fonds sont peu exposés au risque de crédit à l'égard de leurs comptes clients. La *Loi sur La Financière agricole du Québec* permet aux Fonds d'effectuer compensation à l'égard de toute somme qui leur est due par une entreprise à même un montant auquel cette même entreprise a droit en vertu d'une loi administrée par La Financière agricole. De plus, la gestion des créances de clients est encadrée par une politique approuvée par le conseil d'administration.

La concentration du risque de crédit survient lorsqu'un groupe de débiteurs, qui exercent des activités similaires, sont situés dans le même secteur géographique ou qu'ils ont des caractéristiques économiques semblables. Un changement des conditions économiques, politiques ou autres, pourrait influencer de la même façon leur capacité de remplir leurs engagements contractuels.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2012, la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients se répartit selon les productions assurées suivantes :

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1^{er} avril 2010
Bovines	50%	53%	52%
Porcines	27%	36%	22%
Agneaux	4%	4%	5%
Céréaliers	15%	7%	20%
Autres	4%	--	1%
	100%	100%	100%

Fonds d'assurance récolte

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011	Au 1^{er} avril 2010
Foin et maïs fourrager	35%	29%	15%
Céréales	42%	57%	70%
Légumes de transformation	3%	3%	6%
Légumes maraîchers	10%	2%	2%
Pommes de terre	4%	1%	2%
Sirop d'érable	4%	--	2%
Autres	2%	8%	3%
	100%	100%	100%

Les placements à long terme du Fonds d'assurance récolte font l'objet d'une surveillance continue par le conseil d'administration et le comité de vérification.

Pour les dépôts à participation à la Caisse, l'analyse du risque de crédit et l'analyse de la concentration sont effectuées globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de crédit. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

Par ailleurs, tous les instruments financiers détenus directement par le fonds particulier sont transigés avec la Caisse, laquelle bénéficie d'une cote de crédit AAA.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Fonds ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance ou en vertu d'un avis de dommage en assurance récolte ou d'un paiement de compensation en assurance stabilisation des revenus agricoles.

La gestion des liquidités est effectuée quotidiennement en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant aux facilités de crédit de La Financière agricole. La direction gère étroitement les liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Des prévisions budgétaires et de trésorerie sont établies afin d'avoir l'assurance de disposer des liquidités nécessaires pour satisfaire à ses obligations. Pour ce faire, La Financière agricole a mis en place des pratiques permettant de mesurer, de contrôler et de prévoir un niveau adéquat des liquidités. La Financière agricole dispose de crédits bancaires autorisés et inutilisés totalisant 162,3 millions de dollars au 31 mars 2012 (2011 : 251,6 millions de dollars; au 1^{er} avril 2010 : 151,7 millions de dollars) pour les Fonds.

Pour les placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse), l'analyse du risque de liquidité est effectuée globalement par la Caisse pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère. Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de liquidité. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers de ce fonds est présentée à la note 14 (b) Instruments financiers dérivés. L'exposition de la Caisse est détaillée dans ses propres états financiers.

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix des marchés. Le risque de marché englobe trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix de marché.

i. Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le placement dans les dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec, détenu par le Fonds d'assurance récolte, contient des placements en devises étrangères. Cependant, le portefeuille de référence adopté par le fiduciaire minimise l'exposition au risque de change avec la faible proportion des investissements étrangers.

ii. Risque d'intérêt

Le risque d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt de marché. Le risque de taux d'intérêt découle également de la désynchronisation des échéances entre différents éléments de l'actif et du passif et de ses conséquences, lors de fluctuations de taux, sur l'état des revenus et des dépenses d'intérêts.

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles est exposé au risque de taux d'intérêt en raison notamment du montant dû à La Financière agricole, renouvelé périodiquement au cours de l'exercice. Pour réduire l'exposition au risque de taux d'intérêt, la direction s'efforce de minimiser le recours et le coût du financement à court terme. En effet, la contribution de l'adhérent est perçue à même le versement de la première avance de compensation. Par la suite, La Financière agricole verse sa contribution au Fonds réduisant ainsi le recours au financement pour une période donnée.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'intérêt relatif aux placements et aux avances à La Financière agricole. Le fiduciaire recherche les conditions de placements à court terme les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités.

iii. Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des marchés boursiers ou du prix de vente des marchandises et des denrées alimentaires.

Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque de prix de marché en ce qui concerne les BTAA et les placements en dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Relativement à ces derniers, la politique de placement du Fonds établit un portefeuille de référence, lequel correspond à la répartition cible à long terme par catégorie d'actifs, ainsi qu'aux déviations maximales permises par rapport aux pondérations cibles. Ces dernières tiennent compte des positions prises au comptant et en instruments financiers dérivés. Le portefeuille de référence inclut également le niveau d'exposition cible aux devises. La proportion des catégories d'actifs composant le portefeuille de référence du Fonds détermine le niveau d'exposition au risque de marché.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

Au 31 mars 2012, la composition du portefeuille de référence du Fonds d'assurance récolte, en pourcentage de l'actif net, est la suivante :

	Limite minimale	Portefeuille de référence	Limite maximale
Revenus fixes	80 %	85 %	90 %
Valeur à court terme	70 %	75 %	80 %
Obligations	5 %	10 %	15 %
Obligations à long terme et dettes immobilières	--	--	--
Actions	10 %	15 %	20 %
Actions canadiennes	5 %	7 %	9 %
Actions américaines	1 %	4 %	7 %
Actions - Europe, Australie et Extrême-Orient	1 %	4 %	7 %
Actions mondiales, des marchés en émergence et placements privés	--	--	--
Placements sensibles à l'inflation et autres placements	--	--	--
Stratégie de superposition			
Exposition à la devise américaine	--	2 %	5 %
Exposition aux devises - Europe, Australie et Extrême-Orient	--	2 %	5 %

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Au niveau de la Caisse, le risque de marché est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la juste valeur de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une estimation statistique de la perte financière potentielle que pourrait subir un portefeuille, selon un niveau de confiance et une période d'exposition donnée. La VaR de marché est estimée à l'aide d'un niveau de confiance de 99 % sur une période d'exposition d'une année. Ainsi la VaR calculée par la Caisse présente le niveau de perte qu'un portefeuille devrait atteindre ou dépasser dans 1 % des cas. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument détenu dans ses portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le fonds particulier.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Cette méthode se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Elle requiert que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'évaluation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées. Un historique de 1 500 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour évaluer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. Avant le 31 décembre 2010, la Caisse utilisait un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 300 jours dans son calcul de la VaR.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, est la résultante du risque des indices de référence associés aux catégories d'actif qui composent le portefeuille de référence et le portefeuille réel.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui du portefeuille de référence en gérant activement le fonds particulier. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du fonds particulier pourra se démarquer du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence, le risque actif et le risque absolu du fonds particulier sont mesurés régulièrement.

Au 31 mars 2012, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte, selon un niveau de confiance de 99 % et un historique de 1 500 jours, sont respectivement de 8,4 % et de 0,9 % (15,2 % et 3,0 % en 2011).

Étant donné que l'actif net du fonds particulier du Fonds d'assurance récolte est investi dans des portefeuilles sous-jacents, ce fonds est indirectement exposé au risque de change, d'intérêt ou de prix. Ces différents risques sont intégrés à la mesure globale de la VaR. Par conséquent, seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du fonds particulier est présentée ci-après. L'exposition indirecte aux placements sous-jacents est détaillée dans les états financiers de chaque portefeuille spécialisé.

21. RISQUE D'ASSURANCE

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne. Le Fonds d'assurance récolte est exposé au risque d'assurance relatif aux contrats avec les entreprises agricoles pour couvrir les dommages causés à leur récolte. Le risque lié aux contrats d'assurance comprend surtout les risques associés aux éléments suivants :

- La tarification ;
- La fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ;
- Les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe.

a) Risque relié à la tarification

Le risque relié à la tarification est le risque que la tarification soit inappropriée, ou le devienne, et résulte en un niveau de capitalisation du Fonds insuffisant pour couvrir les dommages déclarés et à venir. Le risque exposé est de courte durée puisque les contrats couvrent une période de douze mois. Il est principalement géré par l'application d'une méthodologie de tarification rigoureuse qui fait l'objet de validations périodiques et d'une évaluation actuarielle tous les cinq ans.

b) Risque relié aux indemnités

Le risque relié aux indemnités comprend la fluctuation du calendrier, de la fréquence et de la gravité des sinistres relativement aux prévisions ainsi que les pertes importantes imprévues découlant d'un événement unique. Ce risque survient lorsque l'assuré subit une perte attribuable à des conditions climatiques défavorables ou à des phénomènes naturels incontrôlables. L'exposition au risque relié aux indemnités est limitée au niveau de couverture choisi par l'assuré. De plus, certaines conditions sont assorties au contrat, faisant en sorte qu'il y a perte du droit à l'indemnité dans le cas où l'adhérent n'a pas respecté les pratiques culturales exigées par La Financière agricole. De plus, l'assuré doit effectuer sa réclamation avant la date limite prévue au programme, laquelle est déjà échue à la date de clôture.

Des mécanismes de contrôles sont en place pour examiner le traitement des demandes d'indemnisation afin d'éviter les demandes douteuses ou frauduleuses. De plus, La Financière agricole s'est dotée de stations météorologiques, réparties dans diverses régions administratives, pour obtenir des données fiables permettant de calculer efficacement les indemnités à verser dans le produit Foin collectif.

La concentration du risque d'assurance

La situation géographique et le produit cultivé des entreprises assurées influent sur l'exposition au risque d'assurance du Fonds. À ce titre, le tableau suivant indique la concentration de la clientèle par région administrative :

Région administrative	Au 31 mars 2012		Au 31 mars 2011	
	Répartition de la clientèle	Indemnités	Répartition de la clientèle	Indemnités
Bas-Saint-Laurent	11 %	7 %	10 %	13 %
Capitale-Nationale	3 %	2 %	3 %	2 %
Centre-du-Québec	11 %	5 %	11 %	2 %
Chaudière-Appalaches	18 %	8 %	18 %	7 %
Côte-Nord	--	--	--	--
Estrie	7 %	3 %	8 %	2 %
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	1 %	1 %	1 %	--
Lanaudière	4 %	2 %	4 %	3 %
Laurentides	3 %	2 %	3 %	2 %
Mauricie	4 %	3 %	4 %	--
Montérégie	26 %	63 %	26 %	38 %
Montréal - Laval	--	1 %	--	--
Nord-du-Québec – Abitibi-Témiscamingue	3 %	--	3 %	5 %
Outaouais	3 %	--	3 %	--
Saguenay – Lac-Saint-Jean	6 %	3 %	6 %	26 %
	100 %	100 %	100 %	100 %

21. RISQUE D'ASSURANCE (suite)

La concentration par produits assurés se répartit comme suit :

	Au 31 mars 2012	Au 31 mars 2011
Foin et maïs fourrager	19 %	21 %
Céréales	50 %	50 %
Légumes de transformation	4 %	4 %
Légumes maraîchers	13 %	12 %
Pommes de terre	5 %	5 %
Sirop d'érable	4 %	3 %
Autres	5 %	5 %
	<u>100 %</u>	<u>100 %</u>

22. ENGAGEMENT

L'engagement du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles relatif au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice est de 1 300 milliers de dollars (2011: 1 300 milliers de dollars).

23. ÉVENTUALITÉS

Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles fait actuellement l'objet de trois recours d'importance impliquant des groupes de demandeurs qui contestent collectivement la détermination des compensations versées par La Financière agricole.

Le premier dossier regroupe deux recours qui ont été entendus simultanément et dont l'objet est la prise en compte d'interventions financières du gouvernement fédéral qui doivent être considérées dans le calcul des compensations payables en vertu du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Un jugement a été rendu par la Cour supérieure le 3 février 2012 en faveur des demandeurs pour un montant global de plus de 15 millions de dollars. Ce jugement a été porté en appel et devrait être entendu en 2013 ou 2014.

Le second dossier consiste en une poursuite intentée par un groupement de producteurs porcins dont la réclamation totalise plus de 138 millions de dollars. Les demandeurs contestent, à l'égard des années d'assurance 2006 à 2008, les résultats de l'étude sur les coûts de production du secteur porcin réalisée en 2003 et introduits au Programme d'assurance stabilisation pour les années 2004 à 2008. Leurs conclusions visent à demander à la cour de reconnaître que l'étude en question est non conforme et de modifier la couverture d'assurance pour les années 2006 à 2008, seulement sans pour autant contester la validité des dispositions du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour ces mêmes années. La Financière agricole considère que l'étude est sans faille, conforme aux objectifs visés et respecte les modalités et conditions des partenaires qui y ont participé. Les résultats ont été légalement intégrés au programme et la couverture d'assurance doit être appliquée intégralement.

Dans le troisième dossier, les demandeurs, dont la Fédération des producteurs de cultures commerciales du Québec, invoquent que La Financière agricole aurait dû considérer, dans la détermination des compensations payables dans le produit « Céréales, maïs-grain et soya », production « Orge », le prix de l'orge déclassé en raison de la présence de toxine, ce qui aurait pour effet de baisser le prix moyen de vente de l'orge aux fins du programme et d'augmenter les compensations payables. La réclamation totalise un peu plus de 1,5 million de dollars.

À la date de préparation des états financiers, l'issue de ces litiges demeure imprévisible. Toutefois, à la lumière des renseignements dont le fiduciaire dispose actuellement et après consultation des avocats externes, la direction du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles estime qu'il n'est pas probable que le résultat définitif de ces causes ait une incidence importante sur l'ensemble de la situation financière du Fonds et, par conséquent, aucune provision n'a été constatée à la date de clôture.

En vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, les sommes requises pour représenter un patrimoine fiduciaire dans le cours d'une procédure judiciaire ou pour l'exécution d'un jugement passé en force de chose jugée contre la Société à titre de fiduciaire du patrimoine sont prises sur ce patrimoine.

24. TRANSITION AUX IFRS

Les états financiers des Fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2012 sont les premiers états financiers annuels conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états financiers ont été préparés comme décrit aux notes 2 et 3. Les Fonds ont mis en application la norme IFRS 1 pour la préparation de ces états financiers.

Les Fonds ont adopté les IFRS le 1^{er} avril 2011 et la date de clôture des états financiers est le 31 mars 2012. Toutefois, la date de transition est le 1^{er} avril 2010, soit la date de la première période comparative.

Les états financiers des Fonds étaient auparavant préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

La seule exception obligatoire selon IFRS 1 appliquée par les Fonds est relative aux estimations. Les connaissances a posteriori n'ont pas été utilisées pour créer ou réviser celles-ci. Par conséquent, les estimations faites précédemment en vertu des PCGR n'ont subi aucune variation à la suite de l'application des IFRS. Aucune exemption facultative de la norme IFRS 1 n'a été utilisée.

Rapprochement entre les IFRS et les PCGR du Canada

a) Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

La transition aux IFRS n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers du Fonds. Par conséquent, les rapprochements entre les IFRS et les PCGR pour les états du résultat global, de la variation du déficit cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2011 ainsi que pour l'état de l'évolution de la situation financière au 1^{er} avril 2010 ne sont pas présentés.

b) Fonds d'assurance récolte

La transition aux IFRS n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers du Fonds. Toutefois certains postes présentés aux états du résultat global et de l'état de la situation financière ont été reclassés pour respecter la norme IAS 1. Les tableaux suivants présentent les reclassements effectués.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

pour l'exercice clos le 31 mars 2011
(en milliers de dollars canadiens)

	<u>PCGR</u>	<u>Reclassements</u>	<u>IFRS</u>
PRODUITS			
Contributions des adhérents	32 170	--	32 170
Contribution de La Financière agricole du Québec	47 243	--	47 243
Intérêts et revenus de placements	854	4 452	5 306
Plus-value non réalisée sur placements en BTAA	1 901	(1 901)	--
Plus-value non réalisée sur autres placements	2 551	(2 551)	--
	<u>84 719</u>	<u>--</u>	<u>84 719</u>
CHARGES			
Indemnités aux adhérents	42 413	--	42 413
Intérêts	100	--	100
	<u>42 513</u>	<u>--</u>	<u>42 513</u>
RÉSULTAT NET ET GLOBAL	<u><u>42 206</u></u>	<u><u>--</u></u>	<u><u>42 206</u></u>

24. TRANSITION AUX IFRS (suite)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 1^{er} avril 2010

(en milliers de dollars canadiens)

	<u>PCGR</u>	<u>Reclassements</u>	<u>IFRS</u>
ACTIF			
Encaisse	187	(187)	--
Dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	141	(141)	--
Trésorerie et équivalents de trésorerie	--	328	328
Créances et intérêts courus	453	(453)	--
Comptes clients		327	327
Intérêts et revenus de placements à recevoir		126	126
À recevoir de La Financière agricole du Québec	947	--	947
Placements	<u>67 707</u>	<u>--</u>	<u>67 707</u>
	<u>69 435</u>	<u>--</u>	<u>69 435</u>
PASSIF			
Charges à payer	793	--	793
Contributions des adhérents reportées	796	--	796
Dû à La Financière agricole du Québec	20 084	--	20 084
Provision pour indemnités	<u>10 837</u>	<u>--</u>	<u>10 837</u>
	<u>32 510</u>		<u>32 510</u>
AVOIR	<u>36 925</u>	<u>--</u>	<u>36 925</u>
	<u>69 435</u>	<u>--</u>	<u>69 435</u>

Rapport de la direction

Les états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

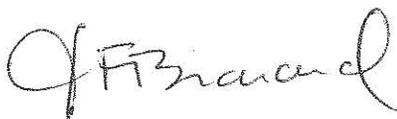
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Pour le Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers,



Le président-directeur général par intérim,
Jean-François Brouard

Lévis, le 23 mars 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2011, l'état des résultats et de l'avoir et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice final de six mois clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers au 30 septembre 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice final de six mois clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

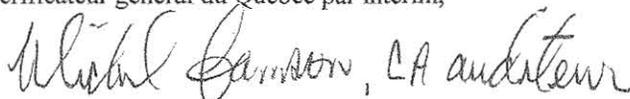
Abolition du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers et transfert de ses activités

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 1 des états financiers qui fait état de l'abolition du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers et du transfert de ses activités à La Financière agricole du Québec à compter du 1^{er} octobre 2011.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CA auditeur

Québec, le 23 mars 2012

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

RÉSULTATS ET AVOIR

de l'exercice final de six mois clos le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

	<u>30 septembre 2011</u>	<u>31 mars 2011</u>
	(6 mois)	(12 mois)
REVENUS		
Droits d'assurance (note 3)	11 387	12 010
Revenus de placements	3 537	2 119
Recouvrement (note 4)	<u>139</u>	<u>167</u>
	<u>15 063</u>	<u>14 296</u>
CHARGES		
Honoraires professionnels	1	3
Débours de garanties (note 4)	4 168	15 272
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 4)	2 250	(5 685)
Perte de valeur sur placements en BTAA (note 6)	<u>--</u>	<u>81</u>
	<u>6 419</u>	<u>9 671</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES	8 644	4 625
AVOIR AU DÉBUT	<u>64 471</u>	<u>59 846</u>
AVOIR À LA FIN	<u><u>73 115</u></u>	<u><u>64 471</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

	<u>30 septembre 2011</u>	<u>31 mars 2011</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	776	--
Placements temporaires (note 5)	7 021	2 985
Revenus de placements à recevoir	509	457
À recevoir de La Financière agricole du Québec, sans intérêt	832	--
Placements (note 6)	<u>157 677</u>	<u>162 479</u>
	<u><u>166 815</u></u>	<u><u>165 921</u></u>
PASSIFS		
Avance du gouvernement du Québec	--	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 4)	<u>93 700</u>	<u>91 450</u>
	93 700	101 450
AVOIR	<u>73 115</u>	<u>64 471</u>
	<u><u>166 815</u></u>	<u><u>165 921</u></u>



Le président-directeur général par intérim,

Jean-François Brouard


Le président du conseil d'administration,

André Forcier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice final de six mois clos le 30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2011	31 mars 2011
	(6 mois)	(12 mois)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les charges	8 644	4 625
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	2 250	(5 685)
(Gain) perte sur disposition de dépôts à participation	(198)	2
Gain sur disposition de placements en BTAA	(21)	(54)
Perte de valeur sur placements en BTAA	--	81
	<u>10 675</u>	<u>(1 031)</u>
Variation des éléments hors caisse lié aux activités d'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	(52)	21
À recevoir de La Financière agricole du Québec	(832)	--
	<u>(884)</u>	<u>21</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>9 791</u>	<u>(1 010)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de dépôts à participation	5 000	48
Produit de disposition de placements en BTAA	21	129
	<u>5 021</u>	<u>177</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'avance du gouvernement du Québec, flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 000)	--
	<u>(10 000)</u>	<u>--</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>4 812</u>	<u>(833)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>2 985</u>	<u>3 818</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>7 797</u>	<u>2 985</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	776	--
Placements temporaires	7 021	2 985
	<u>7 797</u>	<u>2 985</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 septembre 2011

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET CESSATION DES ACTIVITÉS

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1^{er} août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

Lors du discours sur le budget du 30 mars 2010, le gouvernement du Québec a annoncé l'intégration du Fonds d'assurance prêts agricoles et forestiers aux activités de La Financière agricole du Québec. Pour mettre en œuvre cet effort de restructuration, l'Assemblée nationale a adopté, le 8 juin 2011, le projet de loi 130 permettant le transfert des activités et obligations financières du Fonds à La Financière agricole à compter du 1^{er} octobre 2011.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 5,4 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts et ouvertures de crédit garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt ou de l'ouverture de crédit garantis, diminué de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	<u>30 septembre 2011</u>	<u>31 mars 2011</u>
Solde au début	91 450	97 135
Débours de garanties	(4 168)	(15 272)
Recouvrement	139	167
Provision pour garanties de prêts de l'exercice	<u>6 279</u>	<u>9 420</u>
Solde à la fin	<u><u>93 700</u></u>	<u><u>91 450</u></u>
	<u>30 septembre 2011</u>	<u>31 mars 2011</u>
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	31 150	28 442
Provision générale	<u>62 550</u>	<u>63 008</u>
	<u><u>93 700</u></u>	<u><u>91 450</u></u>

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts et ouvertures de crédit garantis de 4 337,2 millions de dollars (au 31 mars 2011 : 4 335,5 millions de dollars). Au 30 septembre 2011, les prêts et ouvertures de crédit garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 84,2 millions de dollars (au 31 mars 2011 : 71,9 millions de dollars).

Garantie de prêts

Les montants autorisés pour les prêts et ouvertures de crédit se répartissent comme suit :

	<u>30 septembre 2011</u>		<u>31 mars 2011</u>	
	<u>Montant utilisé</u>	<u>Montant inutilisé</u>	<u>Montant utilisé</u>	<u>Montant inutilisé</u>
Prêts	4 314 992	338 946	4 309 645	310 492
Ouvertures de crédit	<u>22 222</u>	<u>36 913</u>	<u>25 874</u>	<u>34 607</u>
	<u><u>4 337 214</u></u>	<u><u>375 859</u></u>	<u><u>4 335 519</u></u>	<u><u>345 099</u></u>

4. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts (suite)

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts et ouvertures de crédit qui se répartit comme suit :

	30 septembre 2011	31 mars 2011
moins de 5 ans	509 596	416 327
entre 5 et 10 ans	1 336 193	1 297 532
entre 10 et 15 ans	1 428 413	1 476 104
entre 15 et 20 ans	1 040 318	1 123 444
20 ans et plus	22 694	22 112
	<u>4 337 214</u>	<u>4 335 519</u>

Les soldes en principal et intérêt des prêts et ouvertures de crédit garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	30 septembre 2011	31 mars 2011
moins de 4 %	2 190 410	1 943 945
de 4 % à 5,99 %	662 003	755 543
6 % et plus	353 889	453 659
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	<u>1 130 912</u>	<u>1 182 372</u>
	<u>4 337 214</u>	<u>4 335 519</u>

Le Fonds dispose de certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 1,28 %, échéant le 29 novembre 2011	6 187	1 998
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 1 %	<u>834</u>	<u>987</u>
	<u>7 021</u>	<u>2 985</u>

6. PLACEMENTS

	30 septembre 2011	31 mars 2011
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	6 888	6 888
Dépôts à participation, au coût	<u>150 789</u>	<u>155 591</u>
	<u>157 677</u>	<u>162 479</u>

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au 30 septembre 2011, le Fonds détient des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), ayant remplacé le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) dans le cadre de la restructuration de ces instruments. Conformément au plan de restructuration, ces nouveaux billets, à taux variable et à plus long terme, sont assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents.

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Depuis la restructuration, aucun marché efficient ne s'est développé. La direction a estimé le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale de ces billets. Ainsi, le Fonds n'a constaté aucune baisse de valeur durable pour l'exercice final de six mois clos le 30 septembre 2011 (31 mars 2011: 81 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 30 septembre 2011 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

6. PLACEMENTS (suite)

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Au 30 septembre 2011, le Fonds détient les BTAA suivants :

	30 septembre 2011		31 mars 2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Véhicules d'actifs cadres 2				
Catégorie A-1	5 526	5 526	5 526	5 526
Catégorie A-2	1 365	1 362	1 365	1 362
Catégorie B	248	--	248	--
Catégorie C	221	--	221	--
Véhicules d'actifs cadres 3				
Actifs traditionnels	40	--	49	--
Actifs inadmissibles	356	--	368	--
	<u>7 756</u>	<u>6 888</u>	<u>7 777</u>	<u>6 888</u>

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur nominale et de la valeur comptable :

	30 septembre 2011		31 mars 2011	
	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Solde au début	7 777	6 888	8 153	7 044
Disposition	(21)	--	(129)	(75)
Radiation	--	--	(247)	--
Perte de valeur de l'exercice	--	--	--	(81)
Solde à la fin	<u>7 756</u>	<u>6 888</u>	<u>7 777</u>	<u>6 888</u>

6. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 30 septembre 2011, la valeur marchande des dépôts à participation est de 154 469 milliers de dollars (au 31 mars 2011 : 162 019 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2011 et 30 septembre 2011.

Le placement dans les dépôts à participation contient des BTAA. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés aux BTAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 5 918 milliers de dollars (au 31 mars 2011 : 5 918 milliers de dollars).

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

8. ACTIF NET TRANSFÉRÉ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Le 1^{er} octobre 2011, tous les actifs et les passifs du Fonds ont été transférés à La Financière agricole du Québec à la valeur comptable. Ces éléments se détaillent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	776
Placements temporaires	7 021
Revenus de placements à recevoir	509
À recevoir de La Financière agricole du Québec	832
Placements	157 677

PASSIFS

Provision pour garanties de prêts	93 700
-----------------------------------	--------

ACTIF NET TRANSFÉRÉ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

73 115

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») adoptées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

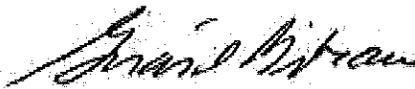
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La Direction corporative de l'audit interne procède à des audits périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de Loto-Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, le Vérificateur général du Québec et la firme comptable KPMG s.r.l.À.E.N.C.R.L., (« KPMG »), examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

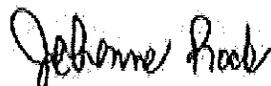
Le Vérificateur général du Québec et KPMG ont conjointement procédé à l'audit des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et leur rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de leur opinion. Le Vérificateur général et KPMG peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Le président et chef de la direction,



GÉRARD BIBEAU

La vice-présidente corporative aux finances
et à l'administration de Loto-Québec,



JOHANNE ROCK, CPA, CA

MONTRÉAL, LE 7 JUIN 2012

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre des Finances

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Loto-Québec, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Loto-Québec au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 2 aux états financiers consolidés, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état consolidé de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 7 JUIN 2012

MICHEL SAMSON, CPA auditeur, CA
MONTRÉAL, QUÉBEC
LE 7 JUIN 2012

* CPA auditeur, CA, permis n° A110618

Loto-Québec États financiers consolidés

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
Produits (note 6)	3 658 113	3 640 341
Coût des ventes (note 6)	1 346 970	1 338 481
Bénéfice brut	2 311 143	2 301 860
Charges		
Avantages du personnel (note 7)	435 197	414 671
Dotation aux amortissements (notes 14, 15)	108 343	125 294
Paiements spéciaux (note 8)	22 500	22 622
Taxe sur les produits et services	33 721	34 979
Taxe de vente du Québec	61 953	56 719
Autres charges	289 019	301 011
	950 733	955 296
Résultat des activités opérationnelles	1 360 410	1 346 564
Produits financiers	(6 819)	(5 927)
Charges financières	15 626	10 330
Charges financières nettes (note 9)	8 807	4 403
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 13)	1 483	1 419
Quote-part des partenaires de la Société en commandite		
Manoir Richelieu (note 13)	5 008	5 719
Casinos Développement Europe et ses filiales (note 13)		
Dévaluation des prêts	59 673	–
Résultat net et résultat global	1 285 439	1 335 023

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITALS PROPRES

Pour les exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)	Capital actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1^{er} avril 2010 (note 27)	170	93 142	93 312
Résultat global de l'exercice	–	1 335 023	1 335 023
Dividendes	–	(1 246 813)	(1 246 813)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 10)			
Aide à l'action communautaire autonome	–	(14 817)	(14 817)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(2 963)	(2 963)
Contributions au gouvernement du Québec (note 11)	–	(73 348)	(73 348)
Solde au 31 mars 2011	170	90 224	90 394
Résultat global de l'exercice	–	1 285 439	1 285 439
Dividendes	–	(1 196 440)	(1 196 440)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 10)			
Aide à l'action communautaire autonome	–	(15 426)	(15 426)
Aide à l'action humanitaire internationale	–	(2 571)	(2 571)
Contributions au gouvernement du Québec (note 11)	–	(71 002)	(71 002)
Solde au 31 mars 2012	170	90 224	90 394

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

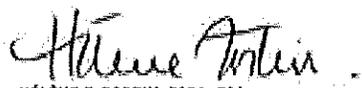
Aux 31 mars 2012, 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010

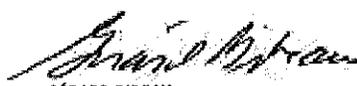
(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
ACTIFS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 23)	101 581	96 619	95 378
Créances clients et autres débiteurs (note 12)	71 887	75 996	90 865
Stocks	4 441	4 974	5 499
Charges payées d'avance	27 816	26 227	30 112
Portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 16)	1 486	1 384	1 249
Total des actifs courants	207 211	205 200	223 103
Participations et prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 13)			
	40 912	98 069	83 322
Immobilisations corporelles (note 14)	747 050	710 265	696 883
Immobilisations incorporelles (note 15)	107 381	104 372	93 031
Actifs financiers reliés aux rentes viagères (note 16)	53 759	51 485	48 215
Total des actifs non courants	949 102	964 191	921 451
Total des actifs	1 156 313	1 169 391	1 144 554
PASSIFS			
Emprunts bancaires (note 17)	431 969	472 219	365 730
Dividendes à payer	21 440	21 813	171 597
Charges à payer et frais courus (note 18)	198 329	169 611	172 838
Portion courante des rentes viagères à payer (note 16)	1 486	1 384	1 249
Provisions (note 19)	66 233	64 093	62 456
Produits différés	20 440	25 346	20 349
Portion courante de la dette à long terme (note 20)	-	-	75 000
Total des passifs courants	739 897	754 466	869 219
Dette à long terme (note 20)	267 082	266 849	124 444
Régimes de retraite et autres avantages à long terme (note 24)	5 181	6 197	9 364
Rentes viagères à payer (note 16)	53 759	51 485	48 215
Total des passifs non courants	326 022	324 531	182 023
Total des passifs	1 065 919	1 078 997	1 051 242
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions autorisé, émis et payé :			
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune (note 5)	170	170	170
Résultats non distribués	90 224	90 224	93 142
Total des capitaux propres	90 394	90 394	93 312
Total des passifs et des capitaux propres	1 156 313	1 169 391	1 144 554
Passifs éventuels et engagements (note 21)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 HÉLÈNE F. FORTIN, FCPA, FCA
 PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


 GÉRARD BIBEAU
 PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Loto-Québec États financiers consolidés

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Des exercices clos les 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2012	2011
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net des activités	1 285 439	1 335 023
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements	108 343	125 294
Perte résultant de la cession et de la radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 784	8 563
Quote-part des partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu	1 483	1 419
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	5 008	5 719
Charges financières nettes	14 305	10 296
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	(6 315)	(5 472)
Perte (gain) de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	3 204	(791)
Dévaluation des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	59 673	–
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles (note 23)	23 645	17 372
Intérêts payés	(14 682)	(12 022)
Intérêts reçus	504	432
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 483 391	1 485 833
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de prêts (note 13)	(246)	(7 447)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 14)	(121 476)	(126 543)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 15)	(25 076)	(28 975)
Produits résultant de la cession d'immobilisations corporelles	1 015	345
Investissement, net des distributions, dans la Société en commandite Manoir Richelieu et versements aux partenaires	(6 584)	(7 984)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(152 367)	(170 604)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes payés	(1 196 813)	(1 396 597)
Emprunts bancaires	(40 250)	106 489
Augmentation de la dette à long terme	–	142 248
Versements sur la dette à long terme	–	(75 000)
Contributions au gouvernement du Québec (note 11)	(71 002)	(73 348)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 10)		
Aide à l'action communautaire autonome	(15 426)	(14 817)
Aide à l'action humanitaire internationale	(2 571)	(2 963)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 326 062)	(1 313 988)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	4 962	1 241
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	96 619	95 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice (note 23)	101 581	96 619

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 MARS 2012 ET 31 MARS 2011 ET AU 1^{er} AVRIL 2010

NOTE 1

STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des loteries du Québec, désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^e supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), Loto-Québec est exonérée d'impôts sur le revenu.

Loto-Québec est une société ayant élu domicile au Québec, Canada. Le siège social de Loto-Québec est situé au 500, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec.

Les états financiers consolidés de Loto-Québec comprennent les comptes de Loto-Québec et ceux de ses filiales (appelées collectivement « Loto-Québec » et individuellement les « entités de Loto-Québec ») ainsi que la participation de Loto-Québec dans les entreprises associées et les coentreprises.

NOTE 2

BASE DE PRÉPARATION

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Il s'agit des premiers états financiers consolidés de Loto-Québec préparés conformément aux IFRS. L'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée.

La note 27 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de Loto-Québec qui étaient auparavant compilés en vertu des principes comptables généralement reconnus selon la partie V du Manuel de l'ICCA.

La publication des états financiers consolidés de Loto-Québec a été approuvée par le conseil d'administration le 7 juin 2012.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur;
- du passif au titre des prestations définies, évalué à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes;
- des autres avantages à long terme, évalués à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation à la juste valeur sont exposées plus amplement à la note 4.

NOTE 2**BASE DE PRÉPARATION (suite)****c) Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de Loto-Québec. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près.

d) Recours à des estimations et aux jugements

La direction prépare les états financiers consolidés de Loto-Québec conformément aux IFRS, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels, à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers consolidés.

Des informations concernant les sources principales d'incertitude relatives aux estimations et les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournies dans la note 3 et les notes suivantes :

- Note 13 – Participations et prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
- Note 14 – Immobilisations corporelles
- Note 15 – Immobilisations incorporelles
- Note 16 – Actifs et passifs financiers reliés aux rentes viagères
- Note 19 – Provisions
- Note 20 – Dette à long terme
- Note 21 – Passifs éventuels et engagements
- Note 24 – Régimes de retraite et autres avantages à long terme

Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations faites par la direction.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Dans le cadre du changement de référentiel comptable aux IFRS, les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et pour l'établissement de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS.

a) Principes de consolidation

i) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Loto-Québec. Il y a contrôle lorsque Loto-Québec a le pouvoir de régir les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de tirer des avantages de ses activités. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise de contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles s'harmonisent avec celles adoptées par Loto-Québec.

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Loto-Québec avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- La Société du jeu virtuel du Québec inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mondial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

NOTE 3**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****ii) Participation dans des entreprises associées et coentreprises**

Casinos Développement Europe et ses filiales est une entreprise associée ayant des politiques financières et opérationnelles sur lesquelles Loto-Québec exerce une influence notable, mais non le contrôle.

La Société en commandite Manoir Richelieu est une coentreprise dont les activités sont contrôlées conjointement par Loto-Québec, aux termes d'un accord contractuel exigeant le consentement unanime pour les décisions opérationnelles et financières stratégiques.

Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Les états financiers consolidés englobent la quote-part de Loto-Québec dans les produits et les charges et les mouvements des capitaux propres des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, compte tenu des ajustements effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles de Loto-Québec depuis la date à laquelle cette dernière commence à exercer une influence notable ou un contrôle conjoint jusqu'à la date à laquelle elle cesse d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint. Lorsque la quote-part de Loto-Québec dans les pertes excède sa participation dans une entité comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro et les pertes supplémentaires cessent d'être comptabilisées, sauf si Loto-Québec a une obligation ou a versé des paiements au nom de l'entité détenue.

Les participations dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. ainsi que dans Casinos Développement Europe et ses filiales sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

iii) Transactions éliminées au moment de la consolidation dans les états financiers consolidés

Les soldes et les transactions intragroupes, ainsi que les produits et les charges qui découlent de transactions intragroupes, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b) Monnaies étrangères**i) Transactions en monnaies étrangères**

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités de Loto-Québec au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Le profit ou la perte de change sur les éléments monétaires correspond à la différence entre le coût amorti en monnaie fonctionnelle au début de l'exercice, ajusté en fonction du taux d'intérêt effectif et des paiements versés pendant l'exercice, et le coût amorti en monnaies étrangères converti au cours de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur prêts sont présentés au net au poste Charges financières et les autres gains et pertes de change au poste Autres charges.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ii) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions.

Les écarts de change sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global dans le compte des écarts de conversion cumulés.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, le montant de l'écart de conversion cumulé des établissements à l'étranger est transféré intégralement en résultat net. Il y a sortie lorsque la totalité de la participation dans l'établissement à l'étranger est cédée ou, dans le cas d'une sortie partielle, celle-ci entraîne la perte du contrôle d'une filiale, la perte d'influence notable ou la perte du contrôle conjoint. Pour toute autre sortie partielle d'un établissement à l'étranger, Loto-Québec ne reclasse en résultat net que la part proportionnelle du montant pertinent de l'écart de conversion cumulé des établissements à l'étranger.

c) Produits

Loteries et bingos

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits différés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées au poste Charges payées d'avance.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, Loto-Québec attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et ceux-ci sont comptabilisés à l'encontre des produits.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d) Programmes de gratuités aux clients

La Société des casinos du Québec inc. offre des gratuités à ses clients qui peuvent prendre l'une des formes suivantes : des points convertibles en argent ou des biens et services.

Certains programmes mis en place par la Société permettent, entre autres, de cumuler des points en fonction de l'activité de jeu du client, points qui sont convertibles en dollars ou en biens et services. Lorsque les points convertibles en argent sont accordés aux clients, un passif est comptabilisé au montant de la valeur des points en argent et un montant correspondant est comptabilisé à l'encontre des produits. L'utilisation des points convertibles en argent par les clients réduit la valeur du passif. S'il n'y a aucune activité dans le compte du client pendant une période de 18 mois, les points sont radiés. Pour les programmes permettant de recevoir uniquement des biens et services, chaque point accumulé est comptabilisé distinctement de la transaction de vente et comptabilisé au poste Produits différés. La proportion des points utilisés par le client est également considérée lors de la comptabilisation initiale. Les gratuités du client sont disponibles au compte pour une période de 6 à 12 mois. Après cette période, la valeur est radiée du compte du client.

e) Lots attribués

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos et de certains produits du secteur des loteries sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

f) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêt sur les dépôts à terme et sur les prêts dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts bancaires et la dette à long terme, l'effet de la désactualisation des provisions, les pertes de valeurs sur les prêts et la variation nette de la juste valeur des instruments financiers dérivés. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat net en utilisant la méthode du taux effectif.

Les profits et pertes de change sur les prêts sont enregistrés pour leur montant net au poste Charges financières.

Les intérêts reçus et payés sont présentés dans les activités opérationnelles dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les dividendes reçus sont présentés dans les activités d'investissement.

g) Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par Loto-Québec. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en vertu des règlements sur les jeux de hasard concernant la taxe de vente du Québec (« TVQ ») et la Loi sur la taxe d'accise (taxe sur les produits et services (« TPS »)), Loto-Québec paie des taxes additionnelles sur ces produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état consolidé du résultat global.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 % de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les salaires, les cotisations aux régimes de retraite gouvernementaux, les vacances, les congés de maladie ainsi que les bonis sont des avantages à court terme et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés ont rendu les services associés.

ii) Régimes généraux et obligatoires

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée aux régimes généraux et obligatoires, soit le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), compte tenu du fait que Loto-Québec n'est pas responsable d'obligations autres que ses cotisations à ces régimes.

Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel, dans les charges au titre des avantages du personnel.

iii) Régimes à prestations définies

« Régime à prestations définies » désigne tout régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette de Loto-Québec au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagnés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de Loto-Québec, et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les avantages seront versés. Le calcul est effectué une fois l'an par un actuaire qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour Loto-Québec, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total du coût des services passés non comptabilisés et de la valeur actuelle des avantages économiques découlant de remboursements futurs provenant du régime ou de réductions futures des cotisations au régime. Un avantage économique résulte pour Loto-Québec si cela est réalisable au cours de la durée de vie du régime, ou au moment du règlement des passifs du régime.

Le Régime de retraite des employés de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime des employés) et le Régime de retraite du personnel cadre et professionnel de la Société des casinos du Québec inc. (le Régime du personnel cadre et professionnel) sont capitalisés en accord avec la législation applicable et leurs actifs sont détenus par une société de fiducie indépendante. Le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Loto-Québec est capitalisé en vertu des règles de ce régime.

Les écarts actuariels découlant de ses régimes à prestations définies sont comptabilisés linéairement selon la méthode du corridor. Ainsi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % de la plus grande des valeurs entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice précédent sont amortis sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue des employés participant au régime.

Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Lorsque les droits sont acquis, le coût est comptabilisé immédiatement en résultat net.

Les intérêts débiteurs reliés à la charge de retraite sont comptabilisés au poste Avantages du personnel à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

iv) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont constitués, entre autres, de prolongation des protections durant les congés familiaux et d'invalidité.

L'obligation nette de Loto-Québec au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite correspond au montant des prestations futures acquises par les membres du personnel en échange de leurs services pour l'exercice en cours et les exercices antérieurs; ces prestations sont actualisées à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement, à la date de clôture, des obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA ou plus et dont les dates d'échéance se rapprochent de celles des obligations de Loto-Québec. Le calcul repose sur la méthode des unités de crédit projetées. Tout écart actuariel est comptabilisé en résultat net dans l'exercice au cours duquel il survient.

i) Instruments financiers

i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que la dette à long terme.

Les instruments financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués de la façon décrite ci-dessous.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont évalués à l'état consolidé de la situation financière, au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué des pertes de valeur. Un prêt est considéré douteux lorsqu'il existe, de l'avis de la direction, un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital ou de l'intérêt. Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Les produits d'intérêt sont comptabilisés au poste Produits financiers de l'état consolidé du résultat global.

Loto-Québec a classé dans la catégorie Prêts et créances, la trésorerie et équivalent de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les prêts aux entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les actifs financiers reliés aux rentes viagères.

Autres passifs financiers

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer, les passifs financiers reliés aux rentes viagères ainsi que les dettes à long terme sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers.

NOTE 3**PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)****ii) Instruments financiers dérivés**

Loto-Québec détient des contrats de change afin de couvrir ses expositions au risque de change. Ces derniers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et classifiés dans la catégorie Instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les contrats de change ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture qualifiée et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement en résultat net.

Loto-Québec classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser ces évaluations :

- niveau 1 : cours (non ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données autres que les cours visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c.-à-d. les prix) ou indirectement (c.-à-d. les dérivés des prix);
- niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur les données du marché (données non observables).

Aux 31 mars 2012 et 2011 et au 1^{er} avril 2010, Loto-Québec ne détient aucun instrument financier comptabilisé à la juste valeur et appartenant au niveau 3.

La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, Loto-Québec a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

j) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Loto-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos ainsi que les soldes bancaires.

k) Stocks

Les stocks sont composés des aliments et boissons et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

I) Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif produit par Loto-Québec pour elle-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues, les coûts relatifs au démantèlement et à la remise en état, et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés.

Un logiciel acquis qui fait partie intégrante des fonctionnalités du matériel auquel il est associé est comptabilisé comme une composante de ce matériel.

Les profits et pertes à la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession à la valeur nette comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés au poste Autres charges.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec, et son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la composante remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés au poste Autres charges au moment où ils sont encourus.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Lorsque des parties significatives des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation corporelle.

L'amortissement est comptabilisé en charges pour chaque composante d'une immobilisation corporelle selon le mode linéaire sur la durée estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode représente au mieux le rythme estimé de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif.

Loto-Québec revoit les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles de ses immobilisations corporelles à chaque fin d'exercice et les ajuste si nécessaire.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée aux taux suivants :

Immeubles	1,82 % à 6,67 %
Aménagement des stationnements	4 % et 5 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % à 33,33 %
Aménagement intérieur	5 % à 20 %
Aménagement extérieur	5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	3,7 % à 27,91 %
Équipement et autres	6,67 % à 33,33 %

Les terrains, les œuvres d'art et les immobilisations corporelles non encore prêtes à être mises en service ne sont pas amortis.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Immobilisations incorporelles

i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et de développement informatique. Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne comprennent les coûts de développement des logiciels d'application développés ou modifiés en interne. Le coût des immobilisations incorporelles générées en interne comprend le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe, tout autre coût directement attribuable pour permettre d'utiliser l'actif dans les conditions d'exploitation prévues et les coûts d'emprunt capitalisés relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'inscription de l'actif est postérieure ou égale au 1^{er} avril 2010.

Le coût des immobilisations incorporelles acquises comprend le coût des activités de développement effectuées par les fournisseurs découlant de l'utilisation de la technologie, ainsi que le coût lié aux licences acquises en externe.

Lorsque des parties significatives des immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées en tant que composantes distinctes de l'immobilisation incorporelle.

ii) Coûts ultérieurs

Le coût de remplacement d'une composante d'une immobilisation incorporelle acquise est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à Loto-Québec et son coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres charges, y compris celles qui se rattachent aux marques générées en interne, sont comptabilisées en résultat net à mesure qu'elles sont engagées.

iii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, qui est le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est comptabilisé en résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, à partir de la date où elles sont prêtes à être mises en service, aux taux suivants :

Logiciels informatiques	10 % à 25 %
Développement informatique	6,67 % à 33,33 %

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque fin d'exercice annuelle et ajustés si nécessaire.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n) Dépréciation

i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications objectives d'une dépréciation. Un actif financier est considéré comme étant déprécié si des indications objectives confirment qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur ses flux de trésorerie futurs estimés.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Les actifs financiers qui sont significatifs individuellement sont soumis individuellement à un test de dépréciation. Les autres actifs financiers sont évalués collectivement, par groupes qui partagent les mêmes caractéristiques relativement au risque de crédit.

Toutes les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net au poste Autres charges.

Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Dans le cas d'actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée en résultat net au poste Autres charges.

ii) Actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est revue à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications d'une dépréciation. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas des immobilisations incorporelles qui n'ont pas encore été mises en service, la valeur recouvrable est estimée au même moment chaque année.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle par application d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Aux fins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie »).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net au poste Autres charges.

o) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Loto-Québec a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. L'effet de la désactualisation est comptabilisé au poste Charges financières.

NOTE 3

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes ainsi que des modifications de normes existantes ont été publiées par l'IASB et sont obligatoires, mais non encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2012, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les normes qui suivent ont été émises par l'IASB avec les dates d'entrée en vigueur qui se rapportent aux exercices annuels futurs comme suit :

Normes comptables internationales (IAS/IFRS)	Date en vigueur pour Loto-Québec
IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	le 1 ^{er} avril 2012
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	le 1 ^{er} avril 2015
IFRS 10, <i>États financiers consolidés</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IFRS 11, <i>Partenariats</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IFRS 12, <i>Information à fournir sur les intérêts dans d'autres entités</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IFRS 13, <i>Évaluation de la juste valeur</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IAS 1, <i>Présentation des états financiers</i>	le 1 ^{er} avril 2013
IAS 19, <i>Avantages du personnel</i>	le 1 ^{er} avril 2013

Les modifications à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Information à fournir* étoffent les informations que les entités doivent fournir, notamment au sujet des transactions qui donnent lieu à des transferts d'actifs financiers.

IFRS 9, *Instruments financiers* simplifie le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. C'est la première des trois phases d'un projet de remplacement de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

IFRS 10, *États financiers consolidés* précise la définition du contrôle et par conséquent la décision de consolider ou non une entité. IFRS 10 remplacera les exigences de consolidation selon IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* et SIC 12, *Consolidation – Entités ad hoc*.

IFRS 11, *Partenariats* met l'accent sur les droits et obligations de l'accord conjoint, plutôt que sur sa forme juridique. IFRS 11 remplacera IAS 31, *Participation dans des coentreprises* et SIC 13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités* est une nouvelle norme et regroupe les exigences de divulgation de tous les types d'intérêts dans d'autres entités, soit les filiales, les partenariats, les entreprises associées ainsi que les entités structurées non consolidées.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* offre un cadre unique à l'ensemble des évaluations de la juste valeur et améliore les exigences de divulgation.

Les amendements à la norme IAS 1, *Présentation des états financiers* exigent qu'une entité présente séparément les autres éléments du résultat global qui pourraient être reclassés en résultat net à une date future séparément de ceux qui ne pourraient jamais y être reclassés.

Les principales modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel* représentent principalement la constatation immédiate des écarts actuariels et intégrale du coût des services passés en résultat net, l'utilisation du taux d'actualisation de l'obligation au titre du passif des prestations définies pour le calcul du rendement attendu des actifs du régime.

Loto-Québec n'a pas l'intention d'adopter ces modifications par anticipation. L'importance de l'incidence qu'aura l'adoption de toutes ces modifications n'a pas encore été déterminée.

NOTE 4 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

Plusieurs des méthodes comptables et informations de Loto-Québec exigent la détermination de la juste valeur, tant pour ce qui est des actifs et passifs financiers que des actifs et passifs non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées aux fins de leur évaluation ou pour fournir des informations selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Prêts et créances

La juste valeur des prêts et créances est déterminée selon la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt du marché à la date de fin d'exercice.

ii) Dérivés

La juste valeur du contrat de change à terme est fondée sur leur cours de marché, s'il en est. En l'absence de cours de marché, l'estimation de la juste valeur est fondée sur l'acquisition de la différence entre le prix à terme contractuel et le prix à terme actuel pour la durée résiduelle du contrat, à l'aide d'un taux d'intérêt sans risque (fondé sur les obligations d'État). Le risque de crédit est incorporé dans le calcul de la juste valeur.

iii) Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée aux fins des informations à fournir, est fondée sur la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du principal et des intérêts, actualisés au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

NOTE 5 INFORMATION SUR LE CAPITAL

Loto-Québec définit son capital comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Capital-actions	170	170	170
Résultats non distribués	90 224	90 224	93 142
	90 394	90 394	93 312

En vertu de la Loi sur la Société des loteries du Québec, les dividendes sont fixés par le ministre des Finances du Québec qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des capitaux propres de l'exercice et correspondent au résultat global de l'exercice duquel sont déduites les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ainsi que les contributions au gouvernement du Québec.

Au cours de l'exercice, Loto-Québec a respecté ces exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Loto-Québec gère son capital et ses dettes en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis le 1^{er} avril 2010.

NOTE 6 PRODUITS, COÛT DES VENTES ET BÉNÉFICE BRUT

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>						
2012						
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Total
Produits						
Jeux	1 789 390	785 931	997 955	33 965	–	3 607 241
Restauration	–	69 188	–	–	(34 192)	34 996
Hébergement	–	15 876	–	–	–	15 876
	1 789 390	870 995	997 955	33 965	(34 192)	3 658 113
Coût des ventes						
Lots attribués	930 655	–	–	18 103	–	948 758
Commissions aux détaillants	124 007	–	214 245	3 065	–	341 317
Impression	30 088	–	745	986	(96)	31 723
Aliments et boissons	–	25 172	–	–	–	25 172
	1 084 750	25 172	214 990	22 154	(96)	1 346 970
Bénéfice brut	704 640	845 823	782 965	11 811	(34 096)	2 311 143

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>						
2011						
Secteurs d'activité	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingos	Élimination transactions intersecteurs	Total
Produits						
Jeux	1 787 813	766 177	1 001 092	31 334	–	3 586 416
Restauration	–	74 160	–	–	(36 375)	37 785
Hébergement	–	16 140	–	–	–	16 140
	1 787 813	856 477	1 001 092	31 334	(36 375)	3 640 341
Coût des ventes						
Lots attribués	918 948	–	–	15 692	–	934 640
Commissions aux détaillants	124 670	–	215 399	2 371	–	342 440
Impression	32 070	–	895	882	(106)	33 741
Aliments et boissons	–	27 660	–	–	–	27 660
	1 075 688	27 660	216 294	18 945	(106)	1 338 481
Bénéfice brut	712 125	828 817	784 798	12 389	(36 269)	2 301 860

NOTE 7 AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	413 565	394 631
Régimes de retraite	21 632	20 040
	435 197	414 671

NOTE 8 PAIEMENTS SPÉCIAUX

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011
Compensation au gouvernement du Canada	15 981	15 544
Commissions spéciales aux OSBL	1 107	1 133
Compensations aux OSBL participants	5 002	5 523
Compensations aux OSBL non participants	410	422
	22 500	22 622

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24,0 M\$ en dollars de 1979, ce qui représente 68,2 M\$ en dollars d'aujourd'hui pour l'exercice clos le 31 mars 2012 (2011 : 66,2 M\$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par Loto-Québec selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux OSBL qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement Lotomatique.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux titulaires d'une licence de bingos un montant équivalant à 36,4 % des ventes de billets du bingo moins la valeur de lots versés aux gagnants du jeu ou 50 % du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

À titre de mandataire de Loto-Québec, la Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 % des ventes de billets de type pari mutuel du produit Le Grand Tour moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux titulaires d'une licence de bingos qui ne participent pas au bingo de la Société des bingos du Québec inc.

NOTE 9

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011
Produits d'intérêt sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	1 356	910
Produits d'intérêt reliés à l'augmentation de la valeur actualisée des prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	4 959	4 562
Produits d'intérêt – autres	504	455
Total des produits financiers	6 819	5 927
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires ⁽¹⁾	5 159	3 966
Charges d'intérêt sur dette à long terme	9 650	6 785
(Gain) perte sur contrats de change	(2 387)	370
(Gain) perte de change sur les prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales	3 204	(791)
Total des charges financières	15 626	10 330
Charges financières nettes comptabilisées en résultat	8 807	4 403

⁽¹⁾ Incluent 1,5 M\$ (2011 : 2,0 M\$) auprès du Fonds de Financement du gouvernement du Québec et 0,6 M\$ (2011 : 0,3 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

NOTE 10

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Loto-Québec verse annuellement au Fonds des sommes correspondant à 6 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. En vertu de sa loi constitutive, ces sommes sont attribuées à l'action communautaire autonome à hauteur de 5/6 de la somme attribuée et à l'action humanitaire internationale à hauteur de 1/6.

Pour l'exercice financier 2011-2012, le gouvernement du Québec a fixé à 1 % le pourcentage additionnel à verser à l'action communautaire autonome, soit 6 %.

NOTE 11

CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2012	2011
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	6 257	7 132
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 945	3 916
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	8 500	10 000
Ministère des Finances	300	300
	71 002	73 348

Les engagements afférents à ces contributions sont détaillés à la note 21.

NOTE 12

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Grossistes	40 148	30 673	29 760
Détaillants	21 055	19 377	25 419
Divers	10 684	25 946	35 686
	71 887	75 996	90 865

NOTE 13

PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Participation	28 188	29 029	27 992
Prêts	12 724	69 040	55 330
	40 912	98 069	83 322

NOTE 13

PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Informations financières résumées au titre des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sans prise en compte du taux de participation détenu par Loto-Québec :

(en milliers de dollars canadiens)

	Participation	Total des actifs	Total des passifs	Produits	Résultat	Valeur comptable de la participation
1^{er} avril 2010						
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive Société en commandite	35 %	125 235	797 868	171 220	(457)	–
Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.	50 %	109 162	8 935	25 734	1 126	27 992
31 mars 2011						
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive Société en commandite	35 %	164 688	505 251	150 387	3 586	–
Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.	50 %	111 367	9 724	28 797	2 033	29 029
31 mars 2012						
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive Société en commandite	35 %	144 605	477 646	149 006	(4 437)	–
Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc.	50 %	106 807	9 038	28 183	782	28 188

Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

La fin d'exercice de la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc. est le 31 décembre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de cette société pour la période du 1^{er} avril au 31 mars aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de mise en équivalence.

Tel que défini dans l'entente contractuelle entre les partenaires de la Société en commandite Manoir Richelieu, la quote-part de la perte de Loto-Québec pour sa participation dans la Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence au cours des exercices 2012 et 2011, se chiffre à 1,5 M\$ et 1,4 M\$, respectivement. La quote-part des partenaires dans la Société en commandite Manoir Richelieu est de 5,0 M\$ (2011 : 5,7 M\$) et est comptabilisée comme un produit dans les résultats de cette entité.

NOTE 13

PARTICIPATIONS ET PRÊTS DANS DES ENTREPRISES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Casinos Développement Europe et ses filiales

Loto-Québec détient une participation en actions de 35 % dans JOAGROUPE Holding Inc., filiale de Casinos Développement Europe. La valeur des actions est nulle au 1^{er} avril 2010 ainsi qu'aux 31 mars 2011 et 2012. La quote-part des pertes non constatées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 est de 1,1 M\$ pour un total cumulatif non constaté de 11,9 M\$ (au 31 mars 2011 : 10,8 M\$, au 1^{er} avril 2010 : 11,2 M\$). La fin d'exercice de Casinos Développement Europe est le 31 octobre. Cependant, Loto-Québec considère les résultats de cette société pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre aux fins de la comptabilisation de sa participation selon la méthode de mise en équivalence.

Prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Prêts			
Casinos Développement Europe et ses filiales en propriété exclusive			
Prêts, en euros, taux fixe de 8 %, encaissables le 16 avril 2018 (2011 : 41,9 M€) ⁽¹⁾	-	57 583	52 822
Prêt, en euros, taux fixe de 15 %, capital et intérêts composés, encaissable le 16 avril 2018 (7,5 M€) ⁽²⁾	9 968	8 949	-
Prêt, en euros, taux fixe de 8 %, encaissable le 31 mai 2016 (0,2 M€) ⁽³⁾	248	-	-
Société en commandite Manoir Richelieu			
Prêt sans modalité de remboursement, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	2 508	2 508	2 508
	12 724	69 040	55 330

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice, Loto-Québec a comptabilisé un revenu d'intérêts de 5,0 M\$ (2011 : 4,6 M\$) correspondant à l'actualisation des flux de trésorerie des prêts de 8 % encaissables le 16 avril 2018. Compte tenu de la crise économique européenne et des difficultés de l'industrie française des casinos, Loto-Québec, avec l'aide d'un évaluateur indépendant, a procédé à une estimation de la valeur des prêts dans Casinos Développement Europe et ses filiales. Ainsi, la valeur comptable a été ramenée à la valeur de réalisation estimative, soit l'équivalent de l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt initial inhérent aux prêts de 8 %. La valeur comptable a été dévaluée de 59,7 M\$.

Depuis le 16 février 2009, pour l'ensemble des prêts portant intérêts à 8 %, Loto-Québec renouvelle annuellement son consentement pour suspendre les intérêts. Les échéances de ces prêts ont été modifiées, au cours de l'exercice 2011, de mai 2016 à avril 2018. Ces prêts sont subordonnés aux prêts seniors et aux liens de Casinos Développement Europe et ses filiales.

⁽²⁾ Le 22 juin 2010, dans le cadre d'une restructuration de l'ensemble des dettes de Casinos Développement Europe et ses filiales, les actionnaires ont consenti un apport de 15 M€ sous forme de prêt. L'investissement initial de Loto-Québec est de 7,4 M\$ (5,8 M€).

⁽³⁾ Le 31 mai 2011, un prêt de 0,2 M\$ (0,2 M€) a été consenti par les actionnaires pour assurer le fonctionnement de Casinos Développement Europe et ses filiales.

Au cours de l'exercice, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar canadien a eu pour effet de diminuer la valeur des prêts de 3,2 M\$ (au 31 mars 2011 : augmentation de 0,8 M\$, au 1^{er} avril 2010 : diminution de 22,4 M\$). Cette dépréciation est compensée par un gain sur le contrat de change à terme libellé en euros.

NOTE 14
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)

	Aménagement								Total
	Terrains	Immeubles	Stationnements	Intérieur et extérieur	Améliorations locatives	Équipement et autres	Œuvres d'art	En cours	
Coût									
Solde au 1 ^{er} avril 2010	42 339	357 281	121 867	287 707	63 527	584 346	6 479	31 361	1 494 907
Entrées	3 762	30 854	40	16 941	6 651	40 511	387	33 769	132 915
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	252	–	1 398	5 548	6 147	–	(13 345)	–
Sorties	–	(1 754)	–	(6 423)	(5 205)	(42 256)	–	(2 101)	(57 739)
Solde au 31 mars 2011	46 101	386 633	121 907	299 623	70 521	588 748	6 866	49 684	1 570 083
Entrées	–	18 349	–	12 471	990	25 177	376	68 490	125 853
Reclassement									
<i>En cours</i> mis en service	–	–	–	691	137	883	–	(1 711)	–
Sorties	–	(22 536)	–	(32 858)	(149)	(15 606)	–	(10)	(71 159)
Solde au 31 mars 2012	46 101	382 446	121 907	279 927	71 499	599 202	7 242	116 453	1 624 777
Amortissement cumulé									
Solde au 1 ^{er} avril 2010	–	133 242	60 671	175 089	36 417	392 605	–	–	798 024
Amortissement pour l'exercice	–	19 002	4 712	17 397	3 419	64 057	–	–	108 587
Sorties	–	(1 753)	–	(6 424)	(373)	(38 243)	–	–	(46 793)
Solde au 31 mars 2011	–	150 491	65 383	186 062	39 463	418 419	–	–	859 818
Amortissement pour l'exercice	–	16 052	4 713	15 298	3 501	47 294	–	–	86 858
Sorties	–	(22 172)	–	(32 478)	(150)	(14 149)	–	–	(68 949)
Solde au 31 mars 2012	–	144 371	70 096	168 882	42 814	451 564	–	–	877 727
Valeurs nettes comptables									
Au 1 ^{er} avril 2010	42 339	224 039	61 196	112 618	27 110	191 741	6 479	31 361	696 883
Au 31 mars 2011	46 101	236 142	56 524	113 561	31 058	170 329	6 866	49 684	710 265
Au 31 mars 2012	46 101	238 075	51 811	111 045	28 685	147 638	7 242	116 453	747 050

Les immobilisations corporelles en cours représentent de l'équipement en attente d'être prêt à être mis en service au montant de 28,4 M\$ (2011 : 11,5 M\$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 6,7 M\$ (2011 : 2,5 M\$) ainsi que des coûts de 81,3 M\$ (2011 : 35,7 M\$) liés au projet de modernisation du Casino de Montréal.

NOTE 15

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)

	Acquises		Générées à l'interne		Total
	Logiciels informatiques	Développement informatique	Projets informatiques en développement		
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2010	36 718	107 806	24 459		168 983
Entrées	1 527	18 333	8 460		28 320
Reclassement projets informatiques mis en service	3 797	14 667	(18 464)		–
Sorties	(44)	–	–		(44)
Solde au 31 mars 2011	41 998	140 806	14 455		197 259
Entrées	4 887	10 111	11 085		26 083
Reclassement projets informatiques mis en service	223	9 035	(9 258)		–
Sorties	(53)	(1 889)	–		(1 942)
Solde au 31 mars 2012	47 055	158 063	16 282		221 400
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2010	22 695	53 257	–		75 952
Transfert des immobilisations corporelles	–	254	–		254
Amortissement pour l'exercice	3 750	12 957	–		16 707
Sorties	(26)	–	–		(26)
Solde au 31 mars 2011	26 419	66 468	–		92 887
Amortissement pour l'exercice	4 829	16 656	–		21 485
Sorties	(54)	(299)	–		(353)
Solde au 31 mars 2012	31 194	82 825	–		114 019
Valeurs nettes comptables					
Au 1 ^{er} avril 2010	14 023	54 549	24 459		93 031
Au 31 mars 2011	15 579	74 338	14 455		104 372
Au 31 mars 2012	15 861	75 238	16 282		107 381

NOTE 16

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS RELIÉS AUX RENTES VIAGÈRES

Loto-Québec offre des rentes viagères dans ses produits de loterie. Pour les gagnants des gros lots qui choisissent de recevoir des rentes viagères plutôt que des montants forfaitaires, Loto-Québec cède l'émission et l'administration de la rente à une tierce partie.

Les montants versés à la tierce partie sont inscrits comme actifs financiers et sont amortis en fonction de l'espérance de vie des gagnants au moment de l'émission de la rente. L'amortissement de l'exercice est de 1,4 M\$ (2011 : 1,4 M\$) et est présenté au poste Autres charges d'opération.

La juste valeur des passifs financiers est évaluée initialement au prix de sortie qui correspond à l'évaluation de l'actuaire interne en tenant compte d'hypothèses, dont l'espérance de vie.

Pour l'exercice, les déboursés faits par Loto-Québec à une tierce partie pour les rentes viagères sont de 3,8 M\$ (2011 : 4,8 M\$ et 2010 : 5,3 M\$).

NOTE 17

EMPRUNTS BANCAIRES

Loto-Québec est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 575,0 M\$, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1,0 G\$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts à court terme et à long terme de Loto-Québec ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1,3 G\$.

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élevaient à 432,0 M\$ (2011 : 472,2 M\$ et 2010 : 365,7 M\$) dont 31,0 M\$ (2011 : 133,0 M\$ et 2010 : 102,0 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et 280,0 M\$ (2011 : 197,0 M\$ et 2010 : 87,0 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces emprunts portent intérêt au taux du marché, soit de 1,07 % à 1,74 % (2011 : de 1,11 % à 1,85 % et 2010 : de 0,33 % à 0,94 %).

NOTE 18

CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Fournisseurs et frais courus ⁽¹⁾	93 333	76 562	80 007
Lots aux gagnants à payer	11 798	11 524	9 418
Salaires et bonis à payer	78 054	62 606	66 120
Avantages sociaux à payer	2 323	3 440	2 322
Société en commandite Manoir Richelieu	5 181	6 224	5 667
Taxe sur les produits et services	2 339	3 273	3 486
Taxe de vente du Québec	5 301	5 982	5 818
	198 329	169 611	172 838

⁽¹⁾ Incluent des intérêts courus de 3,7 M\$ (au 31 mars 2011 : 3,1 M\$, au 1^{er} avril 2010 : 2,6 M\$) auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et de 0,03 M\$ (au 31 mars 2011 : 0,03 M\$, au 1^{er} avril 2010 : 0,008 M\$) auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

NOTE 19

PROVISIONS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Solde au 1^{er} avril 2010	62 456
Provisions constituées au cours de l'exercice	340 436
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(338 799)
Solde au 31 mars 2011	64 093
Provisions constituées au cours de l'exercice	448 350
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(446 210)
Solde au 31 mars 2012	66 233

Les provisions correspondent aux lots à réclamer sur les billets de loteries passives et instantanées déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes moins les montants déboursés, aux lots non réclamés de tous les produits de loteries excluant les jeux pancanadiens ainsi qu'aux lots progressifs de machines à sous des casinos qui augmentent selon l'activité réelle de jeu du progressif en question.

NOTE 20

DETTE À LONG TERME

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables à échéance le :			
1 ^{er} décembre 2010, taux fixe de 3,382 %	-	-	75 000
5 mai 2014, taux fixe de 3,113 %	50 000	50 000	50 000
1 ^{er} décembre 2014, taux fixe de 2,702 %	50 000	50 000	-
1 ^{er} décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	75 000	75 000	75 000
1 ^{er} décembre 2016, taux fixe de 3,262 %	49 625	49 625	-
1 ^{er} décembre 2020, taux fixe de 4,102 %	43 375	43 375	-
	268 000	268 000	200 000
Moins portion courante	-	-	(75 000)
	268 000	268 000	125 000
Coûts de transaction	(918)	(1 151)	(556)
	267 082	266 849	124 444

NOTE 21

PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS

Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, Loto-Québec fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de Loto-Québec conteste ces réclamations et poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de Loto-Québec relativement à ces passifs éventuels, car la direction a estimé que les règlements pouvant découler de celles-ci n'auraient pas d'effet significatif sur les états financiers consolidés de Loto-Québec.

Engagements

Baux

Loto-Québec est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
Moins de 1 an	24 390
De 1 à 5 ans	64 750
Plus de 5 ans	31 120
	120 260

NOTE 21

PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS (suite)

Casinos

Modernisation du Casino de Montréal

L'ensemble du budget de modernisation du Casino de Montréal s'élève à 305,7 M\$. La réalisation de ce projet s'étendra jusqu'en 2013-2014. Au 31 mars 2012, les investissements cumulés sont de 152,2 M\$ (2011 : 81,1 M\$) et les engagements s'élèvent à 11,6 M\$.

Loteries vidéo

En décembre 2009, le gouvernement du Québec a autorisé une filiale de Loto-Québec à acquérir des appareils de loterie vidéo et des contrôleurs de sites pour un montant n'excédant pas 245,2 M\$ ainsi qu'une centrale de gestion pour un montant n'excédant pas 20,0 M\$.

Au 31 mars 2012, les investissements totalisent 23,9 M\$ (2011 : 10,6 M\$), dont 22,6 M\$ (2011 : 10,0 M\$) pour les appareils de loterie vidéo et les contrôleurs de sites et 1,3 M\$ (2011 : 0,6 M\$) pour la centrale de gestion. À cette date, les engagements totalisent 152,9 M\$ pour les appareils de loterie vidéo et les contrôleurs de sites.

Mise sur toi

Loto-Québec s'est engagée à verser à Mise sur toi une contribution annuelle équivalant à 1,95/10 de 1 % des produits nets réels des secteurs des loteries, casinos, loteries vidéo et bingos. En 2012, Loto-Québec a versé 5,3 M\$ (2011 : 6,1 M\$). Pour le prochain exercice, le versement est évalué à 5,4 M\$.

Mise sur toi a pour mission de sensibiliser et d'informer la population du Québec sur la question des jeux de hasard et d'argent afin qu'elle puisse prendre des décisions responsables et éclairées et maintenir de saines habitudes de jeu. Ses principaux objectifs sont la promotion de comportements de jeu sains, la prévention des effets dommageables du jeu excessif et la protection des personnes vulnérables.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, à la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec a conclu une entente avec le MAPAQ, à compter de l'année financière 2008-2009, relativement au versement d'une somme annuelle de 6,1 M\$ dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, et ce, pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2013.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 22,0 M\$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

De plus, Loto-Québec s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 30,0 M\$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de ces engagements.

NOTE 21

PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS (suite)

Ministère de la Sécurité publique

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme annuelle de 3,0 M\$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. Puisqu'aucune date de fin d'engagement n'a été précisée par le gouvernement, Loto-Québec n'est pas en mesure d'évaluer le montant de cet engagement.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme de 35,5 M\$, dont 10,0 M\$ pour l'année financière 2010-2011 et 8,5 M\$ pour chacun des exercices financiers 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014 pour le financement des opérations courantes de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Ministère des Finances

À la demande et avec l'autorisation du gouvernement du Québec, Loto-Québec s'est engagée auprès du ministère des Finances à verser, dans un compte à fin déterminée du gouvernement du Québec, une somme de 1,1 M\$, dont 0,3 M\$ pour l'année financière 2010-2011, 0,3 M\$ pour l'année 2011-2012, 0,3 M\$ pour l'année 2012-2013 et 0,2 M\$ pour l'année 2013-2014 pour rembourser la totalité des dépenses encourues pour le fonctionnement du comité de suivi sur le jeu en ligne.

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

Dans le cours normal de ses affaires, Loto-Québec est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché découlant des variations de taux de change et des variations des taux d'intérêt. Loto-Québec a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que Loto-Québec subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants. Les autres actifs financiers représentent des rentes viagères versées à d'importantes sociétés d'assurances.

À l'exception du risque de crédit lié aux prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales présenté à la note 13, la direction estime que Loto-Québec n'est exposée à aucun autre risque de crédit important. Les comptes en souffrance représentent moins de 1 % des créances en 2012, 2011 et 2010.

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Loto-Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Loto-Québec gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Loto-Québec établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance			
			Moins de 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 10 ans
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>						
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	431 969	433 621	433 621	–	–	–
Dividendes à payer	21 440	21 440	21 440	–	–	–
Fournisseurs et frais courus	93 333	93 333	93 333	–	–	–
Lots aux gagnants à payer	11 798	11 798	11 798	–	–	–
Dette à long terme	267 082	312 402	9 393	9 393	243 124	50 492
	825 622	872 594	569 585	9 393	243 124	50 492

Loto-Québec considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change et les taux d'intérêt, affectent le résultat de Loto-Québec ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion de risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Risque de change

Loto-Québec détient des placements en prêts libellés en euros dans Casinos Développement Europe et ses filiales, d'une valeur comptable de 10,2 M\$ (7,7 M€) au 31 mars 2012 (2011 : 66,5 M\$, (48,4 M€)). Le 31 mars 2011, Loto-Québec a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 67,8 M\$ (49,3 M€) échéant le 31 mars 2012. Ce contrat à terme a été acheté afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ces placements. Une protection similaire venant à échéance le 28 mars 2013 a été reconduite pour un montant de 11,7 M\$ (8,8 M€).

La juste valeur du contrat de change au 31 mars 2012 est nulle puisque ce contrat a pris effet à cette date et l'évaluation de ce contrat est de niveau 2. Les contrats de change ont été signés avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

De plus, Loto-Québec réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de Loto-Québec.

L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change est comptabilisée au poste Charges financières.

NOTE 22

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque d'intérêt

Les prêts, la dette à long terme et les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixe.

Les emprunts bancaires sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

iv) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, incluant les fonds en caisse des casinos, les créances clients et autres débiteurs, la portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères, les emprunts bancaires, les dividendes à payer et les charges à payer et frais courus, la juste valeur est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

(en milliers de dollars canadiens)	2012		2011		2010	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 581	101 581	96 619	96 619	95 378	95 378
Créances clients et autres débiteurs	71 887	71 887	75 996	75 996	90 865	90 865
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	55 245	78 391	52 869	63 017	49 464	60 577
Prêts à Casinos Développement Europe et ses filiales et à la Société en commandite Manoir Richelieu	12 724	12 724	69 040	69 040	55 330	55 330
Prêts et créances	241 437	264 583	294 524	304 672	291 037	302 150
Emprunts bancaires	431 969	431 969	472 219	472 219	365 730	365 730
Dividendes à payer	21 440	21 440	21 813	21 813	171 597	171 597
Charges à payer et frais courus	198 329	198 329	169 611	169 611	172 838	172 838
Rentes viagères à payer	55 245	78 391	52 869	63 017	49 464	60 577
Dette à long terme	267 082	287 956	266 849	275 716	199 444	207 101
Autres passifs	974 065	1 018 085	983 361	1 002 376	959 073	977 843

NOTE 23

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	64 074	62 522
Encaisse	37 507	34 097
	101 581	96 619
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles		
Créances clients et autres débiteurs	4 109	14 892
Stocks	533	525
Charges payées d'avance	(1 589)	3 885
Actifs financiers reliés aux rentes viagères	(2 376)	(3 405)
Charges à payer et frais courus	24 374	(5 397)
Rentes viagères à payer	2 376	3 405
Provisions	2 140	1 637
Produits différés	(4 906)	4 997
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	(1 016)	(3 167)
	23 645	17 372
Information supplémentaire		
Acquisitions d'immobilisations corporelles financées par les charges à payer et frais courus	23 338	18 961
Acquisitions d'immobilisations incorporelles financées par les charges à payer et frais courus	3 997	2 990
Quote-part des partenaires dans la Société en commandite Manoir Richelieu incluse dans les charges à payer et frais courus	5 167	6 101

La trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} avril 2010 est composée du Fonds en caisse – casinos de 61,5 M\$ et de l'encaisse au montant de 33,9 M\$.

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Régimes généraux et obligatoires

Les membres du personnel de Loto-Québec, de la Société des loteries vidéo du Québec inc., de la Société des bingos du Québec inc., de la Société du jeu virtuel du Québec inc., d'Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. et de Technologies Nter, société en commandite participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations définies et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes généraux et obligatoires s'élevèrent à 6,9 M\$ (2011 : 6,2 M\$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé à 8,94 % (2011 : 8,69 %) de la masse salariale cotisable et celui du RRPE est passé à 12,30 % (2011 : 11,54 %).

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Régimes à prestations définies de Loto-Québec

La Société des casinos du Québec inc. a deux régimes de retraite à prestations définies, soit le Régime des employés et le Régime du personnel cadre et professionnel. La participation à ces régimes est obligatoire pour tous les employés de la Société des casinos du Québec inc. lorsque les critères d'admissibilité sont satisfaits. Ces régimes assureront des prestations de retraite établies en fonction des gains admissibles annuels indexés (indexation annuelle maximale de 2 %) pour le Régime des employés et en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des trois meilleures années consécutives pour le Régime du personnel cadre et professionnel. Les prestations versées aux retraités seront majorées à chaque année selon 50 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation (indexation annuelle maximale de 2 %). La cotisation annuelle de la Société des casinos du Québec inc. sera égale à celle des employés sauf si l'actuaire et la direction jugent qu'elle devrait être plus élevée pour financer les prestations définies et amortir tout déficit du régime. Tout excédent d'actif sera utilisé pour rembourser la Société des casinos du Québec inc., sous forme de congé de cotisations d'exercice jusqu'à concurrence du solde des cotisations d'équilibre. Un montant équivalant à 20 % de tout solde d'excédent d'actif sera utilisé pour réduire à parts égales les cotisations des employés et de la Société des casinos du Québec inc.

Loto-Québec offre à la haute direction le régime de retraite supplémentaire pour les cadres dirigeants de Loto-Québec (le Régime supplémentaire) pour verser des prestations viagères en excédent des limites prévues à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Au 31 mars de chaque année, aux fins comptables, l'actuaire interne assisté par des actuaires indépendants a évalué les obligations au titre des prestations et la juste valeur des actifs des régimes pour tous ces régimes ainsi que les autres avantages à long terme du personnel.

Les évaluations actuarielles les plus récentes aux fins de la capitalisation du Régime des employés et du Régime du personnel cadre et professionnel ont été effectuées en date du 31 décembre 2010 et les prochaines évaluations seront effectuées en date du 31 décembre 2011. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation du Régime supplémentaire a été effectuée en date du 31 mars 2012 et la prochaine évaluation sera effectuée au plus tard en date du 31 mars 2013.

Les montants suivants comprennent les obligations au titre des prestations définies par les régimes de retraite et les autres avantages à long terme, de même que la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	Total	Total	Total
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	10 540	9 873	10 018
Valeur actualisée des obligations capitalisées	280 259	185 142	118 921
Total de la valeur actualisée des obligations	290 799	195 015	128 939
Juste valeur des actifs des régimes	263 107	177 881	119 575
	27 692	17 134	9 364

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Les variations de la valeur actualisée des obligations au titre de prestations définies ainsi que des autres avantages à long terme et de la valeur des actifs se présentent comme suit :

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total	Total
Obligation au titre des prestations définies					
Solde au début	185 142	9 873	195 015	128 939	
Coût des services rendus	16 603	–	16 603	14 003	
Intérêts débiteurs	11 785	–	11 785	9 003	
Cotisations des employés	15 293	–	15 293	15 409	
Prestations versées	(3 698)	–	(3 698)	(904)	
Montant net d'un transfert	4 997	–	4 997	10 927	
Frais d'administration des régimes	(889)	–	(889)	(1 007)	
Pertes actuarielles	51 026	667	51 693	18 645	
Solde à la fin	280 259	10 540	290 799	195 015	128 939
Juste valeur de l'actif des régimes					
Solde au début	177 881	–	177 881	119 575	
Rendement attendu de l'actif des régimes	13 666	–	13 666	9 141	
Gains (pertes) actuariels(les)	39 249	–	39 249	5 977	
Cotisations de l'employeur	16 405	–	16 405	16 887	
Cotisations des employés	15 293	–	15 293	15 409	
Prestations versées	(3 698)	–	(3 698)	(904)	
Montant net d'un transfert	5 200	–	5 200	12 803	
Frais d'administration des régimes	(889)	–	(889)	(1 007)	
Solde à la fin	263 107	–	263 107	177 881	119 575
Situation de capitalisation-(déficit) excédent	(17 152)	(10 540)	(27 692)	(17 134)	(9 364)
Perte actuarielle nette non amortie	22 511	–	22 511	10 937	
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	5 359	(10 540)	(5 181)	(6 197)	(9 364)

L'obligation au titre des prestations définies pour les autres avantages à long terme est de 9,9 M\$ au 31 mars 2011 et de 10,0 M\$ au 1^{er} avril 2010.

Selon la juste valeur des actifs détenus au 31 mars 2012, les actifs des régimes de retraite sont composés de 4,0 % d'encaisse (2011 : 1,8 % et 2010 : 4,5 %), de 56,2 % d'obligations (2011 : 58,8 % et 2010 : 57,5 %), de 13,4 % d'actions canadiennes (2011 : 13,2 % et 2010 : 13,3 %) et de 26,4 % d'actions mondiales (2011 : 26,2 % et 2010 : 24,7 %).

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Le coût net au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme imputés à l'état consolidé du résultat global se détaille comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)			31 mars 2012	31 mars 2011
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Total	Total
Coût des services rendus de l'exercice	16 603	–	16 603	14 003
Intérêts débiteurs	11 785	–	11 785	9 003
Rendement attendu des actifs des régimes	(13 666)	–	(13 666)	(9 141)
(Gains) pertes actuariel(le)s reconnu(e)s pour la période	–	667	667	(145)
Coût net au titre des régimes	14 722	667	15 389	13 720
Rendement réel des actifs des régimes	52 915	–	52 915	–

Hypothèses actuarielles :

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont :

	31 mars 2012		31 mars 2011		1 ^{er} avril 2010	
	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres avantages à long terme
Passif au titre des prestations définies au 31 mars						
Taux d'actualisation	4,50 %	4,00 %	5,50 %	4,75 %	6,00 %	4,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %	3,50 %	3,50 %	3,75 %	3,75 %
Coût des prestations définies pour les exercices clos le 31 mars						
Taux d'actualisation	5,50 %	4,75 %	6,00 %	4,75 %		
Taux de rendement attendu à long terme des actifs	7,12 %	s.o.	6,60 %	s.o.		
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,75 %	3,50 %		

Le taux global attendu de rendement à long terme des actifs est calculé à partir de l'ensemble du portefeuille d'actifs.

Les hypothèses de mortalité sont basées sur les statistiques et les tables de mortalité publiées.

Les durées de vie actuarielles utilisées pour calculer les passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes :

- Durée de vie à partir de 65 ans pour les salariés âgés de 45 ans des hommes et des femmes sont de 21,2 ans pour les hommes et de 22,9 ans pour les femmes.

NOTE 24

RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME (suite)

Les données historiques des régimes de retraite et autres avantages à long terme sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2012	31 mars 2011	1 ^{er} avril 2010
Valeur actualisée du passif	290 799	195 015	128 939
Juste valeur des actifs des régimes	263 107	177 881	119 575
Déficit des régimes et autres avantages à long terme	(27 692)	(17 134)	(9 364)
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	(51 490)	(16 901)	-
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	39 249	6 109	-

Loto-Québec prévoit verser en 2013 des cotisations à hauteur de 17,5 M\$ aux régimes à prestations définies. Les autres avantages à long terme inclus dans la juste valeur actualisée du passif sont de 10,5 M\$ (2011 : 9,9 M\$, 2010 : 10,0 M\$). Pour les ajustements liés à l'expérience relatifs au passif des régimes, les autres avantages à long terme sont de 0,7 M\$ (2011 : -0,1 M\$, 2010 : nul).

NOTE 25

PARTIES LIÉES

a) Compte tenu que le gouvernement du Québec est l'unique actionnaire, Loto-Québec est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations divulguées dans les états financiers et qui ont été initialement comptabilisées à la juste valeur, Loto-Québec n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

b) Rémunérations des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et certains dirigeants de la Société. En complément de leurs salaires, Loto-Québec accorde généralement des avantages aux dirigeants et contribue, en leur faveur, à des régimes de retraite. Les principaux dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	2012	2011
Salaires et avantages à court terme du personnel	2 453	2 066
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	718	266
	3 171	2 332

NOTE 26

CHIFFRES COMPARATIFS

Des charges payées d'avance au montant de 24,0 M\$ (2011 : 10,6 M\$, 2010 : 2,1 M\$) ont été transférées aux immobilisations corporelles afin de reclasser les dépôts sur contrat afférents aux immobilisations corporelles en cours.

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS

Comme l'indique la note 2, il s'agit des premiers états financiers consolidés de Loto-Québec établis conformément aux IFRS.

Les principales méthodes comptables énoncées à la note 3 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012, des informations comparatives figurant aux présents états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2011 et de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2010 (soit la date de transition de Loto-Québec).

Aux fins de l'établissement de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS, Loto-Québec a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers établis conformément aux PCGR canadiens. Les tableaux et les notes ci-dessous expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de Loto-Québec.

Lors de l'établissement des présents états financiers consolidés conformément à l'IFRS 1, Loto-Québec a appliqué les exceptions obligatoires ainsi que les exemptions facultatives suivantes à l'application rétrospective intégrale des IFRS.

i) Utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé

Comme l'autorise l'IFRS 1, Loto-Québec a choisi d'évaluer certains de ses immeubles et un terrain à la juste valeur à la date de transition et a utilisé cette juste valeur comme coût présumé.

ii) Avantages du personnel

Loto-Québec a décidé d'appliquer l'exemption prévue à l'IFRS 1, et de comptabiliser les gains et les pertes actuariels cumulés à la date de transition aux résultats non distribués ainsi que de fournir des données historiques sur le passif au titre des prestations définies, les actifs des régimes et les ajustements liés à l'expérience seulement à compter de la date de transition.

iii) Coûts d'emprunt

Loto-Québec a décidé d'appliquer la norme IAS 23 à l'acquisition, la construction et la production d'un actif qualifié pour lesquelles la date de commencement du projet est postérieure au 1^{er} avril 2010, pour éviter un retraitement rétrospectif concernant les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'actifs qualifiés.

iv) Classification des actifs financiers et des passifs financiers

Loto-Québec a choisi de redésigner la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs ainsi que les actifs financiers reliés aux rentes viagères dans la catégorie prêts et créances. Les emprunts bancaires, les dividendes à payer, les fournisseurs et frais courus, les lots aux gagnants à payer ainsi que les passifs financiers reliés aux rentes viagères sont classés dans la catégorie Autres passifs financiers. Ces items étaient précédemment désignés comme détenus à des fins de transactions en vertu des PCGR canadiens.

Ainsi que l'exige l'IFRS 1, les estimations effectuées selon les IFRS à la date de la transition ont été cohérentes à celles qui avaient été faites à la même date en vertu des PCGR canadiens (référentiel comptable antérieur), sauf si les éléments probants attestaient que ces estimations étaient erronées.

Les tableaux et les notes ci-après expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie consolidés de Loto-Québec.

Loto-Québec (Notes complémentaires aux états financiers consolidés)

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	31 mars 2011			1 ^{er} avril 2010		
		PCGR canadiens	Incidence de la transition	IFRS	PCGR canadiens	Incidence de la transition	IFRS
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie		96 619	–	96 619	95 378	–	95 378
Créances clients et autres débiteurs	a)	76 003	(7)	75 996	90 865	–	90 865
Stocks		4 974	–	4 974	5 499	–	5 499
Charges payées d'avance (note 26)		26 227	–	26 227	30 112	–	30 112
Portion courante des actifs financiers reliés aux rentes viagères		1 384	–	1 384	1 249	–	1 249
Total des actifs courants		205 207	(7)	205 200	223 103	–	223 103
Participations et prêts dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence							
Immobilisations corporelles (note 26)	a)	98 069	–	98 069	83 322	–	83 322
Immobilisations incorporelles		751 031	(40 766)	710 265	734 657	(37 774)	696 883
Actifs financiers reliés aux rentes viagères		104 372	–	104 372	93 031	–	93 031
Actifs au titre des prestations constituées	c)	51 485	–	51 485	48 215	–	48 215
Actifs au titre des prestations constituées	c)	6 462	(6 462)	–	3 461	(3 461)	–
Total des actifs non courants		1 011 419	(47 228)	964 191	962 686	(41 235)	921 451
Total des actifs		1 216 626	(47 235)	1 169 391	1 185 789	(41 235)	1 144 554
Passifs							
Emprunts bancaires		472 219	–	472 219	365 730	–	365 730
Dividendes à payer		21 813	–	21 813	171 597	–	171 597
Charges à payer et frais courus	a) c) d)	236 195	(66 584)	169 611	237 426	(64 588)	172 838
Portion courante des rentes viagères à payer		1 384	–	1 384	1 249	–	1 249
Provisions	d)	–	64 093	64 093	–	62 456	62 456
Produits différés	d)	23 112	2 234	25 346	18 217	2 132	20 349
Portion courante de la dette à long terme		–	–	–	75 000	–	75 000
Total des passifs courants		754 723	(257)	754 466	869 219	–	869 219
Passif au titre des prestations constituées	c)	8 687	(8 687)	–	8 878	(8 878)	–
Dette à long terme	b)	267 254	(405)	266 849	125 000	(556)	124 444
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	c)	–	6 197	6 197	–	9 364	9 364
Rentes viagères à payer		51 485	–	51 485	48 215	–	48 215
Total des passifs non courants		327 426	(2 895)	324 531	182 093	(70)	182 023
Total des passifs		1 082 149	(3 152)	1 078 997	1 051 312	(70)	1 051 242
Capitaux propres							
Capital-actions		170	–	170	170	–	170
Résultats non distribués	a) b) c)	134 307	(44 083)	90 224	134 307	(41 165)	93 142
Total des capitaux propres		134 477	(44 083)	90 394	134 477	(41 165)	93 312
Total des passifs et des capitaux propres		1 216 626	(47 235)	1 169 391	1 185 789	(41 235)	1 144 554

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2011

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
	Note	PCGR canadiens	Incidence de la transition	IFRS
Produits	d)	3 674 862	(34 521)	3 640 341
Coût des ventes	d)	1 373 002	(34 521)	1 338 481
Bénéfice brut		2 301 860	-	2 301 860
Charges				
Charges d'opération	d)	715 782	(715 782)	-
Avantages du personnel	c) d)	-	414 671	414 671
Dotation aux amortissements	a)	122 302	2 992	125 294
Paiements spéciaux	d)	29 760	(7 138)	22 622
Taxe sur les produits et services	a)	35 024	(45)	34 979
Taxe de vente du Québec	a)	56 799	(80)	56 719
Autres charges	a) d)	-	301 011	301 011
		959 667	(4 371)	955 296
Résultats des activités opérationnelles		1 342 193	4 371	1 346 564
Produits financiers		(5 927)	-	(5 927)
Charges financières	b)	10 179	151	10 330
Charges financières nettes		4 252	151	4 403
Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	d)	-	7 138	7 138
Résultat net et résultat global		1 337 941	(2 918)	1 335 023

Notes relatives au rapprochement du résultat global et des capitaux propres

a) Immobilisations corporelles

Coût présumé

Loto-Québec a décidé de se prévaloir de l'exemption, prévue à IFRS 1, relative à l'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé et de l'appliquer à deux immeubles et à un terrain. Le coût présumé de ces éléments à la date de transition est de 31,3 M\$ et a été établi par un évaluateur indépendant selon le modèle du coût. Au 1^{er} avril 2010, la valeur des immobilisations corporelles et des capitaux propres a diminué de 43,4 M\$.

Comptabilisation par composante

Conformément aux normes IFRS, Loto-Québec a amorti séparément les composantes importantes des immobilisations corporelles, notamment aux immeubles, à l'aménagement des stationnements et à l'aménagement intérieur et extérieur. À cet effet, ce référentiel fournit des indications sur l'évaluation du coût et le remplacement d'une composante ainsi que son niveau requis de comptabilisation. La valeur des immobilisations et des capitaux propres a augmenté de 5,6 M\$ au 1^{er} avril 2010 et de 2,7 M\$ au 31 mars 2011.

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

L'incidence de ces changements se résume comme suit pour les exercices clos le :

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global		31 mars 2011	
Dotation aux amortissements		2 992	
Taxe sur les produits et services		(45)	
Taxe de vente du Québec		(80)	
Autres charges		(125)	
Diminution du résultat global		2 742	
État consolidé de la situation financière		31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Immobilisations corporelles			
Coût			
Immeubles		(51 631)	(51 631)
Aménagement des stationnements		(14 598)	(14 598)
Aménagement intérieur et extérieur		22 821	22 821
		(43 408)	(43 408)
Amortissement cumulé			
Immeubles		(5 915)	(5 479)
Aménagement des stationnements		(29 441)	(29 708)
Aménagement intérieur et extérieur		32 331	29 308
Améliorations locatives		383	245
		(2 642)	(5 634)
Immobilisations corporelles nettes		(40 766)	(37 774)
Charges à payer et frais courus		250	–
Créances clients et autres débiteurs		(7)	–
Diminution des résultats non distribués		(40 523)	(37 774)

b) Coûts de transaction reliés à la dette à long terme

Conformément aux normes IFRS, les coûts de transaction lors d'emprunt à long terme sont capitalisés et amortis sur la durée de la dette.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global		31 mars 2011	
Charges financières		(151)	
Diminution du résultat global		(151)	
État consolidé de la situation financière		31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Dette à long terme		405	556
Augmentation des résultats non distribués		405	556

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

c) Régimes de retraite et autres avantages à long terme

Régimes de retraite

Conformément au choix d'appliquer l'exemption prévue à l'IFRS 1, Loto-Québec a reclassé l'ensemble des écarts actuariels cumulés de tous les régimes à prestations définies en vigueur au 1^{er} avril 2010, qui totalise 2,8 M\$, dans les résultats non distribués à cette même date.

Ces ajustements entraînent une augmentation du passif au titre des prestations définies et une diminution des capitaux propres de 2,8 M\$ au 1^{er} avril 2010 et de 2,8 M\$ au 31 mars 2011 ainsi qu'une diminution de 0,02 M\$ des coûts au titre des prestations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Autres avantages à long terme

Une nouvelle obligation implicite a été comptabilisée à l'égard des jubilés.

Cet ajustement entraîne une augmentation du passif au titre des avantages du personnel et une diminution des résultats non distribués de 1,1 M\$ au 1^{er} avril 2010 et de 1,2 M\$ au 31 mars 2011, ainsi qu'une augmentation de 0,05 M\$ des coûts au titre des avantages du personnel pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

L'incidence de ce changement se résume comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global	31 mars 2011	
Avantages du personnel		(25)
Diminution du résultat global		(25)
État consolidé de la situation financière	31 mars 2011	1^{er} avril 2010
Régimes de retraite et autres avantages à long terme	(3 972)	(3 947)
Diminution des résultats non distribués	(3 972)	(3 947)

De plus, afin de rencontrer les exigences IFRS, les actifs au titre de prestations constituées et le passif au titre de prestations constituées ont été reclassés sous la rubrique Régimes de retraite et autres avantages à long terme.

NOTE 27

TRANSITION AUX IFRS (suite)

d) Reclassement IFRS

Provisions

Afin de rencontrer les exigences IFRS, les provisions ont été reclassées des charges à payer et frais courus puisque sous les IFRS, ces éléments doivent être présentés sous une ligne distincte à l'état de la situation financière.

Produits différés

Afin de rencontrer les exigences IFRS, les produits différés ont été reclassés des charges à payer et frais courus. Sous les IFRS, ces éléments doivent être présentés sous une ligne séparée à l'état de la situation financière.

Programmes de gratuités aux clients convertibles en argent

Afin de rencontrer les exigences IFRS, les programmes de gratuités aux clients convertibles en argent pour un montant de 34,5 M\$ ont été reclassés des coûts des ventes puisque sous les IFRS, ces éléments doivent être présentés au net des produits, car le montant de revenu à comptabiliser doit correspondre à la considération reçue du client diminué de la juste valeur du passif financier à être comptabilisé lorsque les points sont gagnés par le client.

Charges d'opération

Afin de rencontrer les exigences IFRS, selon IAS 1, *Présentation des états financiers*, une analyse des charges, par nature ou par fonction, doit être présentée au compte des états du résultat global. La Société a choisi de présenter l'analyse des charges par nature. Les charges d'opération ont donc été reclassées au poste Avantages du personnel et au poste Autres charges. Par ailleurs, selon les PCGR canadiens, rien n'obligeait à ce que les charges soient classées par nature ou par fonction.

(en milliers de dollars canadiens)

État consolidé du résultat global	31 mars 2011
Charges d'opération	(715 782)
Avantages du personnel	414 646
Autres charges	301 136

Quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Afin de rencontrer les exigences IFRS, la quote-part du résultat dans des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence a été reclassée des paiements spéciaux puisque sous les IFRS, cette rubrique doit être présentée sous une ligne distincte aux états consolidés du résultat global.

e) Tableau des flux de trésorerie

Le tableau consolidé des flux de trésorerie établi selon les IFRS ne présente aucune différence significative par rapport à celui établi selon les PCGR canadiens.

